

Une population, des communautés et un territoire autonomes – une responsabilité partagée

Plan stratégique du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Rapport d'étape de 2005

Octobre 2005



BLANK PAGE

DO NOT COPY

Message du premier ministre

En juin 2004, le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a publié un plan stratégique intitulé *Une population, des communautés et un territoire autonomes – une responsabilité partagée*. Ce plan, qui repose sur la vision élaborée par la 15^e Assemblée législative pour les Territoires du Nord-Ouest, établit l'orientation générale du gouvernement pour une planification s'échelonnant sur dix années.

Dans les seize mois écoulés depuis l'introduction du plan stratégique, nous comptons de nombreuses réalisations à notre actif. Ce *Rapport d'étape 2005* vous informe des progrès réalisés à ce jour.

L'un des plus importants aspects du plan stratégique est son caractère de document évolutif, réceptif et adaptable aux conditions changeantes des Territoires du Nord-Ouest. Ce rapport a pour but de faire le point sur le stade où nous en sommes par rapport à la progression de nos buts et à la réalisation de notre vision. À titre de partenaire engagé dans le processus (de concert avec d'autres gouvernements, organismes, familles, individus et communautés), il est important de faire un bilan de notre progression et de chercher des moyens de renforcer nos priorités et nos efforts dans les secteurs où cela s'avère le plus nécessaire. Tous les partenaires doivent travailler ensemble et faire leur part. Pour améliorer les conditions de vie de tous les résidents, nous devons tous faire preuve de diligence et continuer à faire notre part.

Le *Rapport d'étape 2005* fait état de plusieurs réussites par rapport aux défis que nous devons relever. Parmi les exemples importants, on peut mentionner l'augmentation générale de plus de 50 % du taux d'obtention de diplômes en 2004-2005 – dans la lancée de la tendance à la hausse dans ce domaine durant les dernières dix années – et l'augmentation des niveaux de scolarité dans l'ensemble. Le taux de tabagisme des jeunes et des adultes ténois semble être à la baisse, le revenu des ménages est à la hausse, le niveau d'activité physique est égal ou supérieur aux niveaux nationaux et les décès causés par les blessures tendent à diminuer.

Bien que ces tendances s'annoncent prometteuses, de nombreux défis demeurent. Le Comité permanent de la responsabilité et du contrôle des finances publiques a abordé plusieurs de ces défis dans son rapport sur les consultations prébudgétaires, diffusé plus tôt durant la présente session.

Ce rapport d'étape vise à aider à déterminer les secteurs pour lesquels nous pourrions devoir adapter nos mesures ou nos approches, dans le but de relever ces défis. Nous savons tous que les facteurs externes ont changé de manière spectaculaire au cours de la période qui s'est écoulée depuis la publication du plan stratégique. La hausse du coût de l'énergie est un bon exemple de ces facteurs qui nous touchent nettement tout en échappant largement à une intervention de notre part. Même si le plan stratégique a une portée de dix ans, il nous faudra mieux cibler nos priorités pour continuer, à titre d'Assemblée

législative et de gouvernement, de progresser de manière tangible au cours des deux années restantes de notre mandat.

Au nom du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, j'aimerais souligner ma reconnaissance à tous nos partenaires et les remercier de nous aider à faire des TNO un endroit où il fait bon vivre et élever une famille. Le travail, l'appui et la coopération des dirigeants, des gens d'affaires, de la main-d'œuvre, du secteur bénévole et communautaire, des organismes à but non lucratif et de nombreux autres protagonistes ténois sont essentiels à l'avancement de nos intérêts communs.

J'aimerais aussi rendre hommage au dévouement de mes collègues, les députés de l'Assemblée législative, qui ont maintenu leur engagement envers une vision des Territoires du Nord-Ouest qui rejoint les aspirations de tous les Ténos et les Ténosées. Dans la même veine, je dois souligner le travail ardu des fonctionnaires du GTNO, dont les efforts ont largement contribué aux progrès que nous avons réalisés.

C'est avec plaisir que je présente le *Rapport d'étape 2005* du plan stratégique et je me réjouis de la perspective du travail soutenu qui reste à accomplir pour construire un territoire fort, dynamique et autonome.

Joseph Handley, premier ministre

Table des matières

Message du premier ministre	1
Introduction	4
Faits saillants sur les progrès	6
Priorité n° 1 Aider les gens à s'aider eux-mêmes – nos responsabilités personnelles, familiales et collectives 6	
Priorité n° 2 Négocier des ententes équitables avec le gouvernement du Canada et les gouvernements autochtones	9
Priorité n° 3 Mettre l'accent sur notre économie et notre infrastructure	11
Priorité n° 4 Gestion environnementale	14
Mesures à l'échelle des TNO	16
But n° 1 Une voix et une identité ténoises fortes	17
But n° 2 Des citoyens en santé et bien instruits vivent dans des collectivités sûres et sont capables d'apporter leur contribution et de mettre à profit les possibilités qui s'offrent à eux.	18
But n° 3 Les communautés sont bien administrées et viables et les régions sont capables de réaliser leur potentiel.	19
But n° 4 L'économie diversifiée offre des perspectives et des possibilités de choix à tous les Ténois et à toutes les Ténoises.	19
But n° 5 Gestion et protection de l'environnement naturel.....	21
Annexe : Résumé des mesures relatives à chaque but.....	22
But n° 1 Une voix et une identité ténoises fortes.....	22
But n° 2 Des citoyens en santé et bien instruits vivent dans des collectivités sûres et sont capables d'apporter leur contribution et de mettre à profit les possibilités qui s'offrent à eux.	29
But n° 3 Les communautés sont bien administrées et viables et les régions sont capables de réaliser leur potentiel.	36
But n° 4 L'économie diversifiée offre des perspectives et des possibilités de choix à tous les Ténois et à toutes les Ténoises.	43
But n° 5 Gestion et protection de l'environnement naturel.....	48

Introduction

Lorsque la 15^e Assemblée législative a débuté son mandat en décembre 2003, les députés se sont engagés à trouver de nouvelles façons de traiter les affaires. Ils ont convenu de collaborer afin que le gouvernement de consensus soit plus efficace et réponde mieux aux besoins des résidents des TNO. Ils ont aussi convenu de travailler en partenariat avec les autres gouvernements du territoire, afin de concevoir un programme qui rallie le plus d'appuis possible à l'échelle des TNO.

La 15^e Assemblée législative a adopté une vision et un ensemble de buts qui visent l'autonomie et la responsabilité partagées et qui transmettent un sentiment d'optimisme et de confiance sur l'avenir des TNO. À partir de ce thème, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) a élaboré son plan stratégique, intitulé *Une population, des communautés et un territoire autonomes – une responsabilité partagée*, qui définit les priorités et les mesures du GTNO pour une période de dix années.

Vision

Des personnes et des familles autonomes qui partagent les avantages et les responsabilités de communautés saines et de Territoires du Nord-Ouest prospères et unifiés.

Buts

1. *Une voix et une identité ténaises fortes.*
2. *Des citoyens en santé et bien instruits vivent dans des collectivités sûres et sont capables d'apporter leur contribution et de mettre à profit les possibilités qui s'offrent à eux.*
3. *Les communautés sont bien administrées et viables et les régions sont capables de réaliser leur potentiel.*
4. *L'économie diversifiée offre des perspectives et des possibilités de choix à tous les Ténais et à toutes les Ténaises.*
5. *Gestion et protection de l'environnement naturel.*

Ce plan a été publié en juin 2004, après une période de rencontres, de discussions et d'échanges avec les résidents, les communautés, le secteur des affaires et les dirigeants de l'ensemble des TNO. Le document a été largement diffusé à l'échelle du territoire et rendu public par l'intermédiaire de l'Assemblée législative, des bureaux de circonscription des députés, des bureaux municipaux, des écoles et des organismes non gouvernementaux. On peut également consulter en ligne des versions intégrales du plan stratégique en anglais et en français, de même que des affiches résumant le plan dans les 11 langues officielles à : <http://www.gov.nt.ca/research/publications/index.html>

Établir l'orientation générale du gouvernement

Le but du plan stratégique est d'établir l'orientation générale du gouvernement en déterminant les priorités et les mesures appuyant les objectifs de l'Assemblée législative. Ces priorités et mesures reposent sur des valeurs fondamentales préconisées par le GTNO et qui devraient se refléter dans le travail quotidien que nous accomplissons au nom des Téois et des Ténoises. Ces valeurs fondamentales sont :

- l'autonomie;
- le partenariat;
- la reddition des comptes;
- le respect;
- l'identité; et
- l'intégrité.

Le plan stratégique est lié au processus de planification d'activités du gouvernement, car il définit l'orientation générale de l'élaboration des plans d'activités des divers ministères du GTNO. Ces plans énoncent le travail du gouvernement et ses priorités pour une période de trois ans ; ils servent à établir son budget principal de dépenses qui est déposé et fait l'objet de débats à l'Assemblée législative au début de chaque année.

Quatre grandes priorités

Le plan stratégique contient quatre grandes priorités qui sont d'une importance capitale pour la durée du mandat du présent gouvernement :

1. *Aider les gens à s'aider eux-mêmes – nos responsabilités personnelles, familiales et collectives.*
2. *Négocier des ententes équitables avec le gouvernement du Canada et les gouvernements autochtones.*
3. *Mettre l'accent sur notre économie et notre infrastructure.*
4. *Gestion environnementale.*

Ces priorités sont suivies de buts spécifiques dotés de résultats attendus et de mesures concrètes et identifiables. Comme c'est le cas pour toutes les mesures énumérées dans le plan, les individus, les familles, les communautés, le secteur privé et les gouvernements devront travailler ensemble pour progresser dans chaque domaine.

Mesurer les résultats

Le rapport d'étape présente les principales activités et réalisations de ce gouvernement à l'appui de la vision, des buts et des priorités du plan stratégique. Les points saillants sont résumés dans quatre sections correspondant aux quatre priorités. On trouvera des descriptions plus détaillées dans l'annexe à la fin du document.

Durant l'année dernière, on a consacré des efforts considérables à l'élaboration de mesures statistiques correspondant à chaque but énuméré dans le plan

stratégique. Ces mesures fournissent au gouvernement un moyen d'évaluer de manière tangible la progression vers la réalisation de ces buts.

L'élaboration de ces mesures constitue un jalon important en soi, car elle augmente la capacité du présent gouvernement à analyser et comprendre les tendances, d'une part, et à effectuer des analyses socio-économiques, d'autre part. Ce travail contribue à orienter les décisions du gouvernement. Il peut produire de l'information exacte servant à l'élaboration de programmes qui peuvent cibler des besoins particuliers. Il pourra aussi, à long terme, améliorer notre capacité à évaluer des facteurs déterminants pour notre contexte de fonctionnement, par exemple l'impact du développement sur les communautés.

Les faits saillants de mesures choisies sont présentés dans ce rapport. Le document intitulé *Résumé sur les mesures à l'échelle des TNO (2005)* en fait une description plus détaillée.

Faits saillants sur les progrès

Priorité n° 1 Aider les gens à s'aider eux-mêmes – nos responsabilités personnelles, familiales et collectives

La base du plan stratégique du gouvernement est d'aider les résidents des TNO à faire des choix sains en matière de style de vie, à réaliser pleinement leur potentiel et à mener une vie pleinement satisfaisante et productive. La priorité n° 1 comprend les éléments suivants :

- *S'instruire – rehausser les niveaux d'instruction des jeunes et des adultes.*
- *Satisfaire à nos besoins en matière de logement – régler les problèmes de la pénurie de logements et des sans-abri.*
- *Adopter des modes de vie sains – s'affranchir des dépendances et faire des choix productifs et sains.*
- *Soutenir une autonomie communautaire accrue – négocier une nouvelle entente avec les municipalités.*

Principales réalisations

Le GTNO continue de consacrer la vaste majorité de son budget aux programmes sociaux. En 2005, plus de 695 millions de dollars (ou 70 %) des dépenses de fonctionnement du GTNO ont été alloués à des programmes de services sociaux et communautaires. Le gouvernement territorial a augmenté ses dépenses dans ce secteur de 40 % depuis 1999, dans le cadre de sa responsabilité permanente de donner accès à une vaste gamme de programmes sociaux pour aider les gens dans le besoin.

Bien que cela manifeste clairement l'engagement à respecter le but n° 2, soit « Des citoyens en santé et bien instruits vivent dans des collectivités sûres et sont capables d'apporter leur contribution et de mettre à profit les possibilités qui s'offrent à eux », il est important que les dépenses en matière de programmes sociaux s'effectuent de façon à donner aux gens le pouvoir de contribuer à la société dans la pleine mesure de leur potentiel. Les gouvernements doivent veiller à investir dans les programmes sociaux pour garantir que les membres du public s'appuient sur un système de soutien social solide pour participer pleinement et entièrement à la société et que les plus démunis se voient pourvus des nécessités assurant leur subsistance.

L'initiative Choix santé représente un exemple de la priorité d'aider les gens à s'aider eux-mêmes. Encourager les jeunes à adopter des habitudes de vie saines pendant leur jeunesse est une façon proactive de diminuer les risques pour la santé et, au bout du compte, les répercussions ultérieures sur le système de soins de santé. Les ministères du GTNO mettent leurs ressources en commun et travaillent ensemble à promouvoir des modes de vie sains liés à de bonnes habitudes alimentaires et à l'activité physique; ils utilisent le financement de Soyez actifs TNO pour instaurer des campagnes de sensibilisation durant l'été et l'hiver; et mettent en œuvre des programmes éducatifs dans les écoles à l'échelle des TNO.

Le système de la santé et des services sociaux et les principaux intervenants du domaine élaborent un continuum de services de santé mentale et de toxicomanies intégrés. Des programmes de counselling communautaire, comprenant des programmes intégrés de counselling en matière de santé mentale et de dépendances, ont été mis en œuvre dans les communautés et les régions.

La réalisation de changements sociaux peut s'échelonner sur plusieurs générations, mais il semble que nous sommes sur la bonne voie pour plusieurs dossiers importants. Les tendances à la hausse de diplômes et de niveaux de scolarité sont encourageantes. De plus, le taux de tabagisme des jeunes et des adultes ténos semble être à la baisse, le revenu des ménages est à la hausse, le niveau d'activité physique est égal ou supérieur aux niveaux nationaux et les décès causés par les blessures tendent à diminuer. Bien que ces tendances s'annoncent prometteuses, de nombreux défis demeurent.

La violence familiale fait des ravages dans les familles et les communautés ténos. Le GTNO et ses partenaires ont fait des progrès considérables vers la mise en œuvre d'activités recommandées par la Coalition contre la violence familiale aux TNO dans son *Plan d'action contre la violence familiale TNO*. Dans sa réponse au plan d'action de la coalition, le GTNO a énuméré 72 mesures et s'affaire, avec ses partenaires, à les concrétiser. Ce type d'approche coopérative pour résoudre ce grave problème social témoigne de la manière dont le gouvernement et les organismes non gouvernementaux peuvent collaborer pour réaliser des changements, forts du consensus unanime que le *statu quo* n'est pas acceptable.

Comme le taux de violence familiale aux TNO est de cinq fois supérieur à la moyenne nationale, nous avons la responsabilité collective d'aider les personnes à risque. En avril 2005, la *Loi sur les mesures de protection contre la violence familiale* est entrée en vigueur. La promulgation de cette loi importante est l'une des mesures énoncées dans la réponse du GTNO. Grâce à l'adoption de cette nouvelle législation, les victimes de violence familiale ont les moyens de se protéger en vertu de la loi, notamment grâce à des ordonnances de protection d'urgence, dont elles ne pouvaient se prévaloir auparavant. Cette loi n'est que l'une des nombreuses mesures prises par le gouvernement.

Dans le cadre d'un programme triennal, le GTNO a également augmenté le nombre de policiers en poste au cours des deux dernières années, pour accroître le nombre d'agents de police de première ligne pour réduire le crime. Cet investissement donne à notre corps policier plus de personnel pour circuler sur la route et dans nos communautés, afin de prévenir le crime, aider les victimes de violence familiale, inscrire les délinquants sexuels, établir des relations, appuyer les initiatives de justice communautaire et aider les résidents à bâtir des communautés plus sûres pour eux-mêmes et leurs familles. On a également assisté à une hausse spectaculaire d'activités de justice communautaire, ce qui est un bon exemple de communautés qui s'aident elles-mêmes.

Il n'existe pas de réponses simples aux problèmes sociaux complexes. Pour trouver des solutions, il faudra attendre des générations et adopter des approches faisant preuve de créativité; il faudra aussi que les gens et les organismes collaborent. Les individus, les communautés, les organismes et les gouvernements doivent s'allier pour réduire le crime, améliorer le taux de diplomation, éliminer la violence familiale et améliorer les conditions sociales et la vie des gens qui habitent aux TNO. Pour réaliser notre vision de « personnes et [de] familles autonomes qui partagent les avantages et les responsabilités de communautés saines et de Territoires du Nord-Ouest prospères et unifiés », nous devons travailler en partenariat.

En grande partie, aider les communautés à s'aider elles-mêmes prend la forme de les soutenir pour développer plus d'indépendance et d'autonomie. De véritables progrès ont été réalisés à cet égard. Dans son plan stratégique, le GTNO s'est engagé à établir un « nouveau pacte » avec les municipalités, ce qui comprendrait un élargissement la compétence et de la responsabilisation des municipalités. Ce nouveau pacte permettrait aussi aux communautés d'avoir plus de revenus, tant de la part du palier fédéral que du palier territorial et d'exercer plus d'influence sur le développement de l'infrastructure.

Des fonds importants ont été réservés à l'amélioration de la capacité communautaire sur divers plans. Le GTNO a établi un budget fixe pour l'infrastructure communautaire. Pour l'exercice financier 2006-2007, le GTNO a augmenté les niveaux de financement de l'infrastructure communautaire, de façon à fournir un financement stable de 25 millions de dollars des activités de base du développement de l'infrastructure dans les communautés. En 2005-2006, un montant additionnel de un million de dollars sera disponible, pour aider les communautés à planifier l'utilisation efficace de ce financement supplémentaire visant l'infrastructure. D'autres fonds de contrepartie des paliers

fédéral, territorial et municipaux de 39 millions de dollars ont été mobilisés pour des projets relevant du Fonds pour l'infrastructure municipale rurale. Un unique Fonds de renforcement des capacités communautaires de 35 millions de dollars a été établi, afin d'encourager les gouvernements locaux à travailler ensemble à la réalisation de projets qui bénéficieront à leur communauté dans son ensemble.

L'un des thèmes importants de la réunion du Cercle des leaders du Nord du mois d'avril de cette année concernait le besoin d'aider les communautés à faire face au développement. Le gouvernement fédéral a instauré un Fonds sur les impacts socio-économiques de 500 millions de dollars pour résoudre les répercussions socio-économiques du Projet gazier Mackenzie. Le GTNO a aussi versé la somme de 1 million et 295 mille dollars pour aider les communautés à planifier des stratégies pour maximiser les avantages de ce développement et en minimiser les impacts négatifs possibles. Le GTNO a également commandité la tenue de plusieurs colloques, dont l'un sur le gazoduc à Inuvik, en réaction directe au désir des communautés d'entamer le dialogue et d'échanger de l'information sur le gazoduc.

Les mesures prises par le gouvernement territorial pour appuyer une plus grande autonomie communautaire contribueront à réaliser l'un des buts du plan stratégique, soit celui de « communautés bien administrées et viables et [de] régions (...) capables de réaliser leur potentiel ». Comme c'est le cas pour tous les autres aspects du plan stratégique, le succès du GTNO par rapport à ce but dépend de la collaboration et de l'appui continu de nombreux partenaires, dont les gouvernements autochtones et les municipalités, les dirigeants ténois et les députés de l'Assemblée législative.

Priorité n° 2 Négocier des ententes équitables avec le gouvernement du Canada et les gouvernements autochtones

Les TNO aspirent à réaliser un système de prise de décisions unique, qui respecte les droits de tous les citoyens ténois et concrétise les aspirations des peuples autochtones par la mise en œuvre d'ententes sur l'autonomie gouvernementale. La priorité n° 2 comprend les éléments suivants :

- *Bénéficier de l'exploitation des ressources de notre territoire – conclure avec le gouvernement fédéral des ententes équitables de dévolution et de partage des revenus provenant de l'exploitation des ressources.*
- *Terminer ce qui est en suspens – conclure les accords sur les revendications territoriales, sur l'autonomie gouvernementale et sur les ressources.*
- *Négocier, dans le processus de dévolution, la compétence des gouvernements territorial et autochtones des Territoires du Nord-Ouest dans le cadre du régime de réglementation – établissant des normes et des pratiques à suivre.*

Principales réalisations

Le GTNO demeure engagé à faire sa part pour que les revendications autochtones en suspens aux TNO se règlent et que celles qui ont été conclues soient mises en œuvre conformément aux obligations énoncées dans ces ententes. Les ententes sur les droits des Autochtones représentent une composante essentielle pour bâtir des relations intergouvernementales mutuellement respectueuses et donner de la certitude et de la clarté à un système de prise de décisions complexe.

Le gouvernement Tâchô est désormais établi et nous prenons des mesures pour forger des relations de travail fructueuses entre nos deux gouvernements. D'autres Autochtones, comme les Dénés de Deline, sont sur le point de conclure leur entente d'autonomie gouvernementale. La conclusion et la mise en œuvre d'ententes d'autonomie gouvernementale et de revendications territoriales le long de la vallée du Mackenzie sont essentielles à l'avenir de Territoires du Nord-Ouest autonomes et forts.

Le plan stratégique nécessite la négociation d'ententes équitables de dévolution et de partage des revenus avec le gouvernement du Canada. Même si nous n'avons pas encore conclu d'accord de principe, nous avons fait des progrès marquants et avons réduit le nombre de problèmes en suspens. C'est là un dossier auquel il faudra consacrer plus d'efforts au cours des mois à venir.

Depuis l'élaboration du plan stratégique, le gouvernement fédéral a fait des modifications considérables à nos modalités de financement pré-établies, lesquelles fournissent au GTNO sa plus grande source de revenus. Des modalités de financement provisoire ont déterminé les fonds pour 2004-2005 et 2005-2006 et un groupe d'experts a été chargé de faire des recommandations au ministère des Finances du Canada sur la structure du financement des territoires. LE GTNO a fait de ce groupe d'experts une priorité, pour s'assurer que ses membres comprennent les besoins et la situation uniques des TNO et les raisons pour lesquelles les modalités de financement doivent tenir compte de ces besoins.

Grâce à l'appui des provinces, nous avons fait des progrès tangibles pour convaincre le gouvernement du Canada que l'approche se limitant à l'allocation par habitant ne convient pas aux territoires par rapport à la répartition du financement fédéral entre les provinces et les territoires. Une allocation par habitant signifie que le financement n'est alloué qu'en fonction de la population, sans tenir compte d'aucun autre facteur. Cette approche de financement est toujours au désavantage des TNO – nous avons une très petite population par rapport à d'autres régions au pays, mais cette population est répartie sur une vaste superficie géographique et nous sommes aux prises avec d'énormes coûts d'infrastructure, de déplacements, de carburant et d'autres dépenses qui ont une incidence sur nos frais de programmes. Notre allocation par habitant est généralement insuffisante et ne contre-balance pas nos coûts de prestation de programmes nettement plus élevés, qui sont la réalité aux territoires.

Cependant, nos négociations pour obtenir un financement ne reposant pas seulement sur l'allocation par habitant ont vraiment progressé. Le Fonds pour l'infrastructure rurale municipale, le Fonds d'accessibilité de la santé des

territoires et l'initiative du fonds de taxe sur l'essence du gouvernement fédéral, qui ont tous adopté une formule de répartition adaptée (un fonds initial auquel s'ajoute une allocation par habitant), en sont des exemples évidents.

Pour faire avancer nos intérêts, il est très important de nous faire entendre sur la scène nationale. Au cours de l'année dernière, en particulier, les TNO ont obtenu une plus grande visibilité et joué un rôle beaucoup plus important sur la scène nationale. Au nom de tous les premiers ministres, les TNO codirigent deux initiatives nationales importantes, l'une étant la Stratégie énergétique nationale et l'autre la Stratégie pancanadienne des transports. Le fait de participer et de diriger de telles initiatives nationales nous donne un avantage quand vient le moment de faire avancer des enjeux comme la construction d'une route sur le littoral de l'Arctique (Tuktoyaktuk). Les TNO codirigent aussi, avec le Manitoba, une initiative visant l'élaboration d'une Stratégie de formation des Autochtones de l'Ouest. En codirigeant ces initiatives, les TNO peuvent veiller à ce que le point de vue du Nord se fasse entendre à la table aux tout premiers stades de développement.

Les TNO ont également beaucoup appuyé la participation des dirigeants autochtones dans les discussions régionales et nationales des premiers ministres des provinces et des territoires quand elles portaient sur des dossiers d'intérêt commun aux gouvernements publics et autochtones. Par exemple, quand les TNO ont présidé la Conférence des premiers ministres de l'Ouest à Inuvik en 2004, les dirigeants autochtones régionaux avaient été invités à se joindre aux premiers ministres pour certaines portions de l'événement. Ce geste a créé un précédent important pour d'autres réunions intergouvernementales de cette nature.

La poursuite du dialogue entre tous les dirigeants est la voie de l'avenir et, à ce sujet, les TNO prêchent par l'exemple. Depuis son inauguration en 2004, le Cercle des leaders du Nord s'est réuni à deux reprises et a constitué un bon forum pour le déroulement de discussions récentes sur la Stratégie pour le Nord. Pour les TNO, il s'agit d'une priorité et la participation active des leaders du Nord se poursuivra. C'est le moyen par lequel nous continuerons de travailler ensemble dans la confiance et le respect mutuels, pour cultiver une voix et une identité ténosie fortes, conformément à l'un des buts du plan stratégique.

Priorité n° 3 Mettre l'accent sur notre économie et notre infrastructure

Afin de faire des TNO un territoire véritablement dynamique et prospère, nous devons diminuer notre dépendance financière envers le gouvernement fédéral tout en diversifiant notre économie et en réduisant le coût élevé de la vie dans le Nord. La priorité n° 3 comprend les éléments suivants :

- *Diversifier notre économie – soutenir les petites entreprises, les économies traditionnelles, l'exploitation agricole et les pêches, et développer le secteur du tourisme.*
- *Accroître l'accessibilité aux marchés – améliorer l'infrastructure des transports et les infrastructures communautaires.*

- *Réduire le coût de la vie dans le Nord – trouver des moyens de réduire les coûts du transport, des services publics, des communications et des biens fonciers.*
- *Maximiser les avantages du projet de gazoduc pour les Territoires du Nord-Ouest – veiller à ce que les Ténos et les Ténosaises possèdent les compétences nécessaires pour tirer profit des perspectives économiques associées à la construction du gazoduc de la vallée du Mackenzie.*

Principales réalisations

Le GTNO apporte sa contribution à la création d'un milieu propice au développement économique. Nous reconnaissons l'importance d'une économie diversifiée offrant des possibilités de croissance et de débouchés dans plusieurs secteurs, et non pas seulement dans le secteur des ressources non renouvelables. La création du nouveau ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement a été un facteur déterminant pour aider le gouvernement à concrétiser cette priorité.

Ce nouveau ministère est en train d'élaborer à grands pas un Plan sur le tourisme aux TNO auquel participent des partenaires publics et privés de l'industrie touristique. Ce plan, dont la réalisation est prévue pour le printemps 2006, cible cinq secteurs d'investissement principaux :

- la commercialisation;
- le développement de produits;
- l'infrastructure;
- la formation des ressources humaines; et
- la recherche et planification.

En collaboration avec des partenaires du secteur privé ténos, les TNO ont participé à l'EXPO 2005, qui a eu lieu au Japon. Cette exposition a beaucoup augmenté la visibilité internationale des TNO comme destination touristique de choix pour les grands voyageurs.

Le programme Genuine Mackenzie Valley Furs^{MD} a été récipiendaire de l'un des Prix ontariens d'excellence en commerce international de 2004. Ce programme aide les trappeurs à faire leur récolte et commercialise les peaux à fourrure sauvages des TNO auprès des acheteurs en en garantissant la plus haute qualité. L'honneur décerné au programme Genuine Mackenzie Valley Furs^{MD} de par cette distinction renforce la position des TNO à titre d'exportateur de marchandise de première classe.

La Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest a été créée par une loi du 1^{er} avril 2005 à titre de société d'État des TNO afin de rationaliser les activités de fonctionnement et d'aider les entreprises – tout particulièrement celles situées dans de petites communautés ou des centres régionaux – à tirer parti des nombreux débouchés présents et futurs associés à la croissance rapide de notre économie. Cette nouvelle société fusionnait les services aux entreprises de la Société de développement des TNO, du

Programme de développement des communautés, de la Société de crédit commercial, de divers programmes du GTNO visant les entreprises et du guichet unique que constitue le Centre de services aux entreprises Canada/TNO. La Société encourage la création et le développement d'entreprises commerciales, tout en leur fournissant de l'information et de l'aide financière. Elle encourage l'indépendance financière des entreprises des TNO et aide les communautés à se prévaloir des possibilités de développement économique, dans le but de contribuer à créer une économie ténosé diversifiée et viable.

Réduire le coût de la vie est une tâche énorme et à laquelle il faut s'attaquer sur plusieurs fronts, dont ceux de l'énergie, du logement, de la nourriture et des transports. Les coûts élevés dans ces domaines ont pour cause commune l'infrastructure inappropriée. Pour résoudre ce problème, le GTNO a fait des investissements importants, dans la réfection des routes du territoire, par exemple. On est en train de travailler sur des tronçons des routes 1, 4, 7 et 8. D'autres travaux sont en cours sur les ponts de la route d'hiver de la vallée du Mackenzie, sur l'amélioration des surfaces et sur la conception du nouveau pont de la rivière Bear. Les travaux en cours sur le tronçon Behchoko-Yellowknife de la route 3 sont pratiquement terminés. À ce jour, plus de la moitié du financement conjoint TNO-Canada de 130 millions de dollars visant ces travaux de réfection a été dépensé.

On a consacré beaucoup de temps et des ressources considérables à la préparation du gazoduc de la vallée du Mackenzie. L'envergure et la portée du gazoduc sont sans précédent, ce qui exige une planification très attentive de la part du GTNO pour s'assurer que les TNO soient en position de bénéficier de ce développement, tout en atténuant les impacts négatifs sur les terres, la faune et les gens. Parmi les principales activités de préparation, on peut mentionner :

- la participation à l'examen de l'Office national de l'énergie;
- la participation au processus du Joint Panel Review;
- la participation aux négociations d'ententes socio-économiques;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives du GTNO relatives au gazoduc, dont le financement de programmes de formation, des investissements à l'infrastructure et la planification et la mise en œuvre de programmes d'aide aux communautés;
- la collaboration avec le gouvernement fédéral et les organismes autochtones pour établir un Fonds sur les impacts socio-économiques;
- la signature d'un accord des autorités de réglementation, conçu pour améliorer l'efficacité du processus de réglementation et l'uniformiser pour tous les gouvernements, commissions, conseils et organismes impliqués; et
- des mesures pour aider les communautés à se préparer aux répercussions du Projet gazier Mackenzie.

De concert avec nos partenaires, le GTNO a contribué à obtenir 500 millions de dollars pour le Nord de la part du gouvernement fédéral, pour les communautés

touchées par le gazoduc. En participant à ce type de partenariat, nous contribuons à ce que les Ténos et les Ténos soient les principaux bénéficiaires de l'exploitation des ressources, ce qui est l'un des buts importants du plan stratégique. Dans la même veine, une approche équilibrée de développement de l'économie et de l'infrastructure nous permettra d'atteindre notre but d'économie diversifiée pouvant donner aux Ténos et aux Ténos des choix et des possibilités.

Priorité n° 4 Gestion environnementale

Les Territoires du Nord-Ouest sont un endroit vaste d'une grande beauté, que le développement urbain n'a pratiquement pas touché. Son environnement naturel immaculé doit être protégé et géré pour les générations à venir. La priorité n° 4 comprend les éléments suivants :

- *Protéger l'air, l'eau, les forêts et le territoire – encourager l'exploitation responsable des ressources renouvelables et non renouvelables.*
- *Établir un secteur de l'énergie efficace – fournir de l'énergie propre à prix abordable aux consommateurs ténos et les encourager à conserver l'énergie.*
- *Remettre en état les sites contaminés à la grandeur des Territoires du Nord-Ouest – encourager le gouvernement fédéral à nettoyer les sites contaminés abandonnés qui se trouvent sur les terres domaniales, et ce, en temps utile et conformément aux normes environnementales acceptables.*

Principales réalisations

L'une des plus importantes réalisations du GTNO à l'égard de cette priorité est la création du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles. Ce nouveau ministère a pour mandat d'encourager et d'appuyer l'utilisation et l'exploitation durables des ressources naturelles et de protéger, de conserver et de rehausser l'environnement naturel des TNO.

L'une des principales initiatives de ce nouveau ministère est le programme de recyclage de contenants de boissons – un programme de recyclage visant à réduire la quantité de déchets aboutissant dans les terrains d'enfouissement des TNO. Ce nouveau programme sera mis en œuvre le 1^{er} novembre 2005.

En mars 2005, le GTNO a signé un accord de coopération avec le gouvernement du Canada pour la restauration du site de la mine Giant. La contribution du GTNO à ce projet s'élèvera à 23 millions de dollars échelonnés sur 10 ans.

Le GTNO a également investi dans des études de faisabilité pour étudier le potentiel hydroélectrique des TNO. Investir dans des sources d'énergie propres comme l'hydroélectricité nous aidera à réduire notre dépendance sur les combustibles fossiles et à contrôler nos propres émissions de gaz à effet de serre.

En établissant le nouveau ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles, le GNTO s'est donné le moyen de faire avancer des initiatives liées à la gestion responsable et coordonnée de nos ressources naturelles. Le gouvernement territorial partage cette responsabilité avec d'autres – nous devons continuer à travailler avec le gouvernement fédéral, les organismes autochtones et les organismes de réglementation pour veiller à ce que les impacts soient atténués et que les normes environnementales soient respectées. Comme le mentionne le plan stratégique, l'utilisation judicieuse et la conservation de l'énergie et des ressources est une responsabilité que nous partageons tous – à titre de gouvernements, d'entreprises et d'individus.

Mesures à l'échelle des TNO

Pour permettre d'évaluer le degré de réalisation des buts énoncés dans le plan stratégique, le GTNO a élaboré un ensemble de mesures valables à l'échelle des TNO. Comme il est important de mesurer ce degré de réalisation dans son ensemble, les mesures indiquées ci-après ne relèvent pas nécessairement du GTNO seulement. De plus, le plan stratégique a été élaboré pour s'échelonner sur dix ans et les mesures choisies visent à évaluer les progrès effectués pendant cette période plutôt que chaque année.

Ces mesures devraient permettre de répondre à des questions de planification fondamentale associée au plan stratégique, notamment :

- À quelle étape en sommes-nous?
- Dans quelle direction sommes-nous engagés?
- Comment pouvons-nous évaluer que nous allons dans la bonne direction?

Pour donner des éléments de réponse à ces questions, nous pouvons examiner des tendances historiques et faire des comparaisons avec le Canada (le cas échéant).

Indicateurs primaires et autres indicateurs

Pour quantifier le progrès effectué par rapport aux buts énoncés dans le plan stratégique, des indicateurs sont utilisés pour chacune des mesures à l'échelle des TNO. Ces indicateurs améliorent la responsabilité envers le public, en fournissant un cadre pour rendre compte de ce que le gouvernement tente d'accomplir. Certains indicateurs primaires choisis feront l'objet d'un compte rendu annuel. D'autres indicateurs servent à décrire plus en détail des mesures relatives à chaque but. Même si les indicateurs visant la plupart des mesures sont bien définis, les données et les indicateurs de certaines mesures sont toujours en cours d'élaboration. Pour d'autres indicateurs, les sources de données sont relativement récentes, rendant ainsi les tendances historiques plus difficiles à discerner.

Faits saillants des tendances récentes

Les sections suivantes présentent un aperçu général des mesures, avec les principales statistiques ou tendances par rapport aux cinq buts du plan stratégique. Le rapport complémentaire, intitulé *Résumé sur les mesures à l'échelle des TNO*, décrit en détail toutes les mesures et les indicateurs qui leur sont associés.

But n° 1 Une voix et une identité ténoises fortes.**Mesures**

- 1.01 Négociation et mise en œuvre des revendications territoriales et des ententes sur l'autonomie gouvernementale
- 1.02 Négociation et mise en œuvre de la dévolution
- 1.03 Vitalité des langues autochtones
- 1.04 Santé financière du GTNO en matière de fonctionnement
- 1.05 Santé financière du GTNO à long terme
- 1.06 Investissement fédéral net aux TNO

La mesure sur la négociation et la mise en œuvre des revendications territoriales et des ententes d'autonomie gouvernementale indique que cinq des treize négociations ont été menées à bien et en sont à la phase de la mise en œuvre. Lorsqu'on regarde les dates auxquelles ces négociations ont été entamées et seront en vigueur, on constate qu'elles durent très longtemps. Pour les négociations sur la dévolution, aucune mesure n'a encore été définie.

La mesure sur la vitalité des langues autochtones reflète une tendance de faible pourcentage de locuteurs autochtones capables de parler une langue autochtone. Dans l'ensemble, on constate un déclin constant, au cours des 20 dernières années, du pourcentage d'Autochtones ténois âgés de 15 ans et plus parlant une langue autochtone (de 59,1 % en 1984 à 44 % en 2004).

Les mesures sur la santé financière du GTNO font montre d'un petit déficit de fonctionnement durant l'exercice 2004-2005, tout en prévoyant un petit excédent de fonctionnement pour 2005-2006. Le GTNO s'attend à pouvoir respecter les lignes directrices établies dans sa politique de gestion responsable des finances. La mesure sur la santé financière à long terme révèle que les frais de service de la dette, en pourcentage des recettes, se sont élevés à moins de un pour cent depuis 1999-2000. Dans la politique de gestion responsable des finances, le niveau maximum est établi à cinq pour cent.

L'examen des investissements du gouvernement fédéral aux TNO montre que, depuis la division, les recettes fédérales (c.-à-d. l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, les redevances et autres revenus de placement, ainsi que d'autres taxes fédérales) perçues aux TNO ont augmenté de 36,1 %. Les dépenses fédérales (c.-à-d. les transferts au gouvernement des TNO, les transferts directs aux particuliers et les dépenses sur les biens et services) effectuées aux TNO durant la même période n'ont pas suivi un rythme correspondant.

But n° 2 Des citoyens en santé et bien instruits vivent dans des collectivités sûres et sont capables d'apporter leur contribution et de mettre à profit les possibilités qui s'offrent à eux.

Mesures

Note : Ces mesures, qui portent sur la santé, l'éducation et d'autres facteurs sociaux visant les nourrissons, les jeunes, les adultes et les personnes âgées, comprennent ce qui suit :

- 2.01 Bébés en santé
- 2.02 Santé des enfants
- 2.03 Rendement scolaire
- 2.04 Criminalité juvénile
- 2.05 Jeunes physiquement actifs
- 2.06 Comportements des jeunes liés à la santé
- 2.07 Niveaux de scolarité
- 2.08 Taux de criminalité
- 2.09 Taux de tabagisme
- 2.10 Alcoolisme et autres toxicomanies
- 2.11 Styles de vie sains
- 2.12 Taux de décès prématurés
- 2.13 Revenus des ménages
- 2.14 Problèmes de santé chroniques
- 2.15 Santé des personnes âgées

Les mesures concernant la santé des nourrissons et des enfants ont connu des résultats mitigés. À l'échelle des TNO, on a constaté une tendance à la baisse du pourcentage de bébés nés avec un poids-santé. Sur une période de trois ans se terminant en 2002, la moyenne des nouveau-nés ténois ayant un poids-santé s'élevait à 75,6 %, comparativement à 81,3 % pour les bébés canadiens. La santé des jeunes ténois s'est récemment stabilisée, bien que les niveaux soient légèrement inférieurs à la moyenne canadienne. Parallèlement, l'hospitalisation d'enfants pour cause de blessures a baissé et les niveaux d'activité physique des jeunes ténois sont plus élevés que ceux de la moyenne canadienne.

En matière de niveaux de scolarité, on observe des tendances à l'amélioration, mais les TNO accusent toujours un retard certain par rapport aux moyennes nationales. Depuis le milieu des années 1990, le taux d'obtention de diplômes est à la hausse aux TNO. En 2004-2005, ce taux s'élevait à 51,1 %, ce qui marque la première fois que ce pourcentage franchit le cap des 50 %. Par contre, il est toujours inférieur à la moyenne canadienne de 75,9 %. On a aussi constaté des tendances d'amélioration à long terme pour d'autres indicateurs de scolarité.

Les tendances récentes des taux de criminalité, particulièrement pour les crimes violents, révèlent qu'ils ont augmenté au cours des dernières années. L'écart entre le taux de crimes violents ténois et canadien a augmenté; le taux des TNO est sept fois plus élevé que le taux national. Le taux de jeunes accusés pour des incidents de nature criminelle a aussi augmenté ces dernières années.

Les tendances récentes en matière de tabagisme aux TNO se sont avérées prometteuses. Le taux de tabagisme des jeunes et le taux de tabagisme général ont tous deux baissé depuis le milieu des années 1990, mais le taux de tabagisme continue d'être considérablement plus élevé dans les petites communautés des TNO. Pour ce qui est de la consommation d'alcool aux Territoires du Nord-Ouest, le pourcentage de personnes buvant cinq consommations ou plus, plus d'une fois par mois a augmenté, selon les sondages récents : en 2004, 30,4 % des consommateurs ténois ont indiqué ce niveau de consommation, ce qui est environ le double de la moyenne canadienne pour cet indicateur.

Les indicateurs de cancer et de diabète au sein de la population ténoise âgée de 20 ans et plus ont tous deux connu une hausse au fil du temps. Ces changements pourraient en partie refléter des comportements comme le tabagisme ou, encore, le vieillissement de la population des TNO. Le taux de problèmes chroniques chez les personnes âgées du territoire est semblable à celui de l'ensemble du Canada.

But n° 3 Les communautés sont bien administrées et viables et les régions sont capables de réaliser leur potentiel.

Mesures

- 3.01 Finances municipales
- 3.02 Infrastructure municipale
- 3.03 Emplois au sein de l'administration municipale
- 3.04 Formation au sein de l'administration municipale
- 3.05 Participation aux postes élus de l'administration municipale
- 3.06 Bénévolat

L'analyse des mesures visant les communautés et les régions bien administrées et viables capables de réaliser leur potentiel indique que les finances municipales ont été relativement stables depuis 2000, car chaque année, seules quelques communautés déclaraient un déficit. Les possibilités de formation au sein des administrations municipales ont été à la hausse, grâce aux programmes offerts par l'École de gouvernement communautaire.

Les niveaux de candidatures aux élections locales pour les postes de maire, chef ou conseiller, bien que très changeants, ont été très élevés pendant les élections de 2003 et 2004. De même, le pourcentage des postes où des personnes sont élues par acclamation est aussi très variable, bien qu'il ait atteint son niveau le plus bas en 2004.

Les niveaux de bénévolat sont relativement élevés aux TNO, où 51 % des personnes âgées de 15 ans et plus sont bénévoles pour un groupe ou un organisme et où 86 % s'adonnent à du bénévolat informel.

But n° 4 L'économie diversifiée offre des perspectives et des possibilités de choix à tous les Téois et à toutes les Ténoises.

Mesures

- 4.01 Résultats économiques généraux
- 4.02 Diversification des emplois
- 4.03 Effectif total
- 4.04 Rémunération tirée d'un emploi
- 4.05 Production de ressources non renouvelables
- 4.06 Exploration minière
- 4.07 Production forestière
- 4.08 Production de poissons et de fourrures
- 4.09 Croissance du commerce en gros et de détail
- 4.10 Croissance du secteur du tourisme
- 4.11 Contribution du secteur des transports à l'économie
- 4.12 Croissance de l'industrie des services
- 4.13 Commerce territorial

De 1999 à 2004, l'économie du territoire a connu une croissance de 69 %. Cela met les TNO en tête de toutes les provinces et de tous les territoires, comparativement à un pourcentage total de 16 % pour le Canada. Pour la plus grande part, cette croissance de l'économie du territoire durant cette période est attribuable au secteur du diamant et à l'exploration pour le gaz naturel. Plus précisément, la production du secteur des ressources non renouvelables a augmenté, passant de 289 millions de dollars en 1998 à plus de 2,7 milliards en 2004, avec la mise en exploitation de deux mines de diamants. Depuis 1999, l'exploration minière et pétrolière s'est élevée à plus de 2,3 milliards de dollars.

Les niveaux d'effectif total des Ténois et des Ténoises ont connu une hausse de 9 % de 2001 à 2004. Le taux d'emploi des TNO, qui s'élève à 71,6 %, est au premier rang par rapport à toutes les provinces et à tous les territoires. Les tendances à plus long terme indiquent une amélioration des taux d'emploi dans les petites communautés des TNO. On constate toutefois des écarts importants à ce sujet entre les grands centres et les petites communautés du territoire. Une évolution récente a contribué à la hausse des niveaux d'emploi dans le secteur privé, qui représentait 51,1 % de tous les emplois aux TNO en 2004, comparativement à 65,5 % pour le Canada. Depuis 1994, la rémunération tirée d'un emploi a augmenté de 46 % aux TNO; le plus gros de la hausse a été observé depuis 1999. Certaines des communautés particulièrement touchées par l'exploitation des ressources ont vu cette rémunération doubler depuis 1994.

Si on tient compte des autres secteurs de l'économie, les TNO se classent immédiatement après l'Alberta pour la croissance du commerce de gros et de détail entre 1999 et 2004, grâce à une hausse générale de 38,5 %. Le chiffre d'affaires global des TNO pour 2004 s'élevait à environ 705 millions de dollars. De 1999 à 2004, la valeur de l'industrie des transports des TNO a augmenté de 23,7 % en dollars indexés. Cette augmentation place les TNO au second rang national, immédiatement après la Saskatchewan.

Le secteur du tourisme a constaté une baisse importante du nombre de visiteurs aux TNO en 2001-2002, attribuable en grande partie aux attaques terroristes du 11 septembre 2001. Durant les années suivantes, le nombre de visiteurs a

considérablement augmenté – en général, il s'agit d'une hausse 18,4 % entre les exercices financiers de 2000-2001 à 2004-2005.

But n° 5 Gestion et protection de l'environnement naturel.

Mesures

- 5.01 Mesures visant la qualité de l'air
- 5.02 Niveaux de biodiversité
- 5.03 Mesures sur la foresterie durable
- 5.04 Populations d'espèces naturelles abondantes
- 5.05 Mesures de dépollution environnementale
- 5.06 Production d'énergie

Les données sur la qualité de l'air aux TNO ont augmenté, grâce à des stations de surveillance supplémentaires. La compilation des résultats de cette surveillance indique des tendances relativement stables.

À l'heure actuelle, neuf zones ont entamé le processus pour obtenir la désignation de zones protégées en vertu de la Stratégie sur les zones protégées. La superficie des forêts des TNO faisant l'objet d'un inventaire détaillé a beaucoup augmenté au cours des dernières années.

En général, les populations de bisons augmentent lentement. Les populations de caribou de la toundra baissent, mais les populations de caribous boréales sont stables. Le GTNO collabore avec des conseils de gestion paritaire pour s'assurer que la santé à long terme de ces populations demeure bonne.

En dépit de l'augmentation du nombre de déversements d'hydrocarbures signalés au cours des dernières années en raison d'une activité économique accrue, le volume moyen de chacun de ces déversements a diminué.

Annexe : Résumé des mesures relatives à chaque but

Cette annexe décrit en détail les activités entreprises par le GTNO pour chaque but et activité énoncés dans le plan stratégique. Bien que l'annexe ne fasse pas état de toutes les activités du GTNO à l'appui du plan stratégique, elle donne un aperçu du progrès réalisé à ce jour pour le concrétiser.

But n° 1 Une voix et une identité ténosies fortes.

Résultats attendus

- ✓ *Tous les dirigeants ténosies travaillent ensemble dans un esprit de confiance et de respect mutuels.*
- ✓ *Les langues et les cultures autochtones des TNO sont des sources de force pour les générations présentes et futures.*
- ✓ *Les négociations et la mise en œuvre des accords sur les revendications territoriales, les ressources et l'autonomie gouvernementale sont menées à bien dans toutes les régions.*
- ✓ *Les Territoires du Nord-Ouest sont un partenaire à part entière au sein de la fédération canadienne et ils s'y expriment d'une voix forte et unifiée.*
- ✓ *Il y a suffisamment de ressources pour soutenir les opérations et les investissements réalisés par les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest.*

Mesure n° 1 : Mettre en place des programmes scolaires pour appuyer la langue et la culture, en partenariat avec les familles et les communautés.

- Une nouvelle Directive sur l'éducation culturelle et linguistique autochtone a été adoptée. Elle exige que les écoles et les commissions scolaires rendent des comptes sur les programmes et l'utilisation appropriée des fonds.
- Le GTNO poursuit l'élaboration d'un modèle de programme d'études de langues autochtones, langue seconde. Parmi les exemples, on peut mentionner :
 - La Commission scolaire de division de Beaufort-Delta travaille à un prototype de modèle de programmes sur le gwich'in et l'inuvialuit, en consultation avec des employés – dont des aînés – des centres d'enseignement et d'apprentissage.
 - Une ébauche de programme d'enseignement en gwich'in et en inuvialuktun de la maternelle à la 6^e année a été réalisée par le Conseil scolaire de division de Beaufort-Delta.
 - On poursuit l'élaboration d'un modèle de programme d'études de langues autochtones, langue seconde, à partir de l'ébauche de programme de Beaufort-Delta pour l'inuvialuktun et le gwich'in.
- Le Centre du patrimoine septentrional Prince-de-Galles a réalisé de nouvelles expositions muséales et virtuelles sur les cultures autochtones. Elles

comprendront des activités scolaires liées au programme d'études ténois qui sera élaboré et diffusé dans toutes les écoles des TNO.

- On procède actuellement à un réexamen du Programme de culture et de langue autochtones, afin de mettre le matériel pédagogique à jour et de veiller à ce que le programme réponde aux besoins des étudiants.

Mesure n° 2 : Faire la promotion des TNO comme lieu privilégié où vivre, élever une famille, faire du tourisme et des affaires; tirer aussi parti des initiatives qui reconnaissent l'identité septentrionale unique des TNO.

- Le GTNO a participé à Expo 2005, un événement qui a eu lieu au Japon, pour y faire la promotion du tourisme aux TNO, de même que des produits et du potentiel commercial ténois.
- Une étude sur l'industrie du diamant a été publiée, en collaboration avec la Ville de Yellowknife.
- Le GTNO a donné un appui considérable au secteur de l'observation des aurores boréales de l'industrie touristique. Depuis les trois dernières années, ce secteur se porte bien et connaît une belle évolution.
- Le gouvernement a aussi entrepris les activités suivantes :
 - une participation à la stratégie nationale du diamant, afin de mieux faire connaître le caractère unique des diamants ténois, leur identité et leur potentiel commercial;
 - la mise à jour d'un cédérom de promotion sur les diamants;
 - l'établissement d'un partenariat avec les gens d'affaires ténois, pour développer des marchés ou les renforcer;
 - la réalisation d'une étude pour évaluer les débouchés d'une industrie joaillière aux TNO; et
 - la participation à tous les aspects des Jeux d'hiver du Canada de 2007, notamment à la publicité nationale, ce qui donne l'occasion de faire la promotion du caractère unique et des attraits des TNO.
- Une proposition d'ébauche d'un plan de tourisme ténois, intitulée *Tourism 2010 - A Tourism Plan for the NWT*, a été réalisée. Elle décrit un engagement à long terme pour développer le secteur du tourisme aux TNO et promouvoir le territoire comme destination touristique aux attraits uniques.

Mesure n° 3 : Travailler activement à défendre les intérêts des TNO au moyen de ses relations intergouvernementales.

- Le GTNO a joué un rôle très actif dans ce domaine et a défendu ses intérêts dans plusieurs réunions intergouvernementales, notamment :
 - les rencontres des premiers ministres;
 - le Conseil de la fédération;
 - la Conférence des premiers ministres de l'Ouest;
 - l'organisation du Forum des premiers ministres du Nord de 2005; et
 - les rencontres des ministres responsables des mêmes secteurs.
- Les TNO sont l'un des acteurs de premier plan dans l'élaboration de plusieurs initiatives importantes, dont la Stratégie énergétique nationale, la Stratégie pancanadienne des Transports et la Stratégie de formation des Autochtones de l'Ouest.
- La Stratégie pour le Nord, à laquelle participent nos partenaires des gouvernements territoriaux et le gouvernement fédéral, est sur le point d'être

achevée. Quand elle sera terminée, elle augmentera la présence du Nord, renforçant ainsi notre place au sein de la fédération.

Mesure n° 4 : Travailler en partenariat avec les députés pour rendre le gouvernement de consensus plus fort et plus efficace.

- En plus des mécanismes officiels déjà instaurés, les ministres et les députés ordinaires ont travaillé en collaboration étroite à plusieurs initiatives, dont les plus importantes sont un examen des organismes, des conseils et des commissions, ainsi que la planification du gazoduc.
- Le Conseil exécutif de la 15^e Assemblée législative a déterminé qu'il était important de procéder à l'examen des commissions, conseils et organismes du GTNO. Un Comité directeur a été formé, afin de superviser le processus d'examen et faire des recommandations. Ce comité était composé du ministre responsable, du président du Comité permanent des programmes sociaux et du président du Comité permanent de la conduite des affaires publiques et du développement économique. L'examen a eu pour résultat de produire plusieurs recommandations et une politique sur les commissions, conseils et organismes.
- Un autre bon exemple de collaboration fructueuse est le Comité conjoint du Cabinet et du Comité permanent de la responsabilité et du contrôle des finances publiques sur la planification du gazoduc. Le mandat de ce comité conjoint est de conseiller le Cabinet et le Comité permanent de la responsabilité et du contrôle des finances publiques, afin que la planification et la formulation des stratégies soient coordonnées et efficaces dans tout le GTNO, afin de maximiser les avantages et d'atténuer les effets nuisibles du développement du gazoduc de la vallée du Mackenzie.
- Le processus d'examen des plans d'activité a également été révisé, en vue de susciter des échanges plus productifs entre les comités permanents et les ministres lorsque que les plans d'activités des divers ministères sont examinés.

Mesure n° 5 : Travailler avec les dirigeants ténois à la conception et à l'établissement d'une assemblée intergouvernementale ténoise et collaborer avec eux à l'élaboration d'un programme proprement ténois.

- Le Cercle des leaders du Nord, qui s'est réuni deux fois depuis sa création, à Hay River en 2004 et ensuite à Inuvik en 2005, s'est révélé être un mécanisme très efficace pour les dirigeants du Nord, leur permettant de se rencontrer, d'échanger des idées, de discuter sur des intérêts communs et de s'entendre sur des plans d'action. La Stratégie pour le Nord était l'un des principaux thèmes de la plus récente réunion du cercle, ce qui l'a fait considérablement progresser.
- Le premier ministre a périodiquement rencontré les dirigeants autochtones pour discuter de questions d'intérêt commun.

Mesure n° 6 : Continuer à travailler avec toutes les régions et toutes les communautés au règlement des accords sur les revendications territoriales, les ressources et l'autonomie gouvernementale qui sont encore en suspens et à mettre en œuvre les accords ayant déjà fait l'objet d'un règlement.

- Actuellement, le GTNO participe aux négociations suivantes :
 - une revendication d'autonomie gouvernementale régionale avec les Inuvialuit et les Gwich'in de la région de Beaufort-Delta;

- un accord de revendication territoriale et d'autonomie gouvernementale régionale avec les Premières Nations dénées d'Akaiicho;
- un accord de revendication territoriale et d'autonomie gouvernementale régionale avec les Premières Nations Deh Cho;
- un accord de revendication territoriale et d'autonomie gouvernementale régionale avec la Nation des Métis des TNO.
- La région du Sahtu a choisi la formule de l'autonomie gouvernementale communautaire, dont voici les éléments :
 - les bandes dénées de Deline et de Tulita négocient actuellement une entente d'autonomie gouvernementale au niveau communautaire;
 - Norman Wells entamera des négociations officielles en 2005; et
 - Colville Lake et Fort Good Hope ont aussi manifesté de l'intérêt à commencer des négociations.
- Le GTNO a adopté la *Loi sur le gouvernement communautaire Tlicho* le jour de l'entrée en vigueur de l'Accord Tlicho (4 août 2005).
- Le gouvernement continue de collaborer étroitement avec les gouvernements inuvialuit, gwich'in, tlicho et du Sahtu, de même que le gouvernement du Canada, pour s'assurer que les revendications territoriales, les activités et les obligations relatives à l'autonomie gouvernementale soient mises en œuvre par les parties responsables selon les délais impartis. Le GTNO participe à des comités tripartites chargés de suivre et de superviser toutes les obligations et les activités de mise en œuvre.
- Le GTNO collabore avec les gouvernements autochtones pour définir des principes et des objectifs de base, afin de garantir un certain degré de comparabilité des normes en matière de services à l'enfance et à la famille, d'adoption, de tutelle, de logement social et d'installations de développement de la petite enfance.

Mesure n° 7 : Travailler conjointement avec nos partenaires ténois, les gouvernements autochtones et le gouvernement fédéral pour renforcer les capacités de tous les paliers des gouvernements ténois, afin d'assurer le succès de la mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale.

- Le GTNO continue de collaborer avec les gouvernements autochtones et du Canada pour s'assurer que l'on négocie les ressources nécessaires pour permettre la mise en œuvre continue des ententes d'autonomie gouvernementale.
- On continue d'offrir des possibilités de formation et de perfectionnement aux gouvernements communautaires et autochtones et à leurs employés, en partenariat avec le gouvernement fédéral. Le contenu est constamment mis à jour, afin de répondre aux besoins des gouvernements ténois dans un environnement politique en évolution.
- Le nouveau pacte pour les municipalités des TNO défini par le GTNO prévoit beaucoup de moyens pour mettre le potentiel en valeur au niveau des gouvernements communautaires, afin que ces derniers puissent assumer plus de responsabilités.

Mesure n° 8 : Travailler en partenariat avec les dirigeants ténois pour négocier une entente équitable en matière de dévolution et de partage des revenus provenant de l'exploitation des ressources et continuer d'élaborer avec eux

des positions communes pour faire entendre une voix forte et unifiée au nom des Territoires du Nord-Ouest.

- Le GTNO, le Sommet des peuples autochtones des Amériques et le gouvernement du Canada sont en train de négocier la dévolution de la gestion des ressources aux TNO et une proportion équitable du solde fiscal provenant du partage des recettes de l'exploitation des ressources.
- Les négociations ont subi des délais, parce que le gouvernement fédéral a demandé qu'elles soient reportées jusqu'à ce que le groupe d'experts du gouvernement fédéral puisse rendre des comptes sur la péréquation et d'autres accords fiscaux intergouvernementaux. Il reste six questions en suspens. Les négociations reprendront à la fin de l'année 2005.

Mesure n° 9 : Veiller à informer le public pendant le processus des négociations relatives à la dévolution, à l'autonomie gouvernementale et au partage des revenus provenant de l'exploitation des ressources.

- Le GTNO continuera de donner des sessions d'information et des présentations sur demande. À ce jour, ces sessions et présentations ont été données aux députés, dans la plupart des ministères du GTNO, aux comités de gestion régionale, au Collège Aurora, dans plusieurs municipalités, à l'Alliance de la Fonction publique du Canada et à l'Assemblée des Premières Nations.
- Le GTNO élaborera un certain nombre de produits de communication pour informer et éduquer le public par rapport aux progrès réalisés en matière de négociations sur les revendications territoriales, les ressources et l'autonomie gouvernementale. Les rétroactions seront étudiées de près et l'évaluation du degré de compréhension publique sur l'information diffusée sera effectuée grâce à l'analyse des tendances et à des groupes de consultation thématique.

Mesure n° 10 : Mettre en œuvre des stratégies de communication pour informer le public des plans du gouvernement territorial et pour respecter son engagement à l'égard de la transparence et de la reddition de comptes.

- On a élaboré des plans et des stratégies de communication pour informer les parties intéressées et le public sur les activités et les initiatives du gouvernement et les inciter à y participer. Par exemple, pour élaborer la Stratégie du Nord, on a effectué des consultations à grande échelle des parties intéressées partout au territoire, un forum de discussion, un site Web sur le sujet et une brochure informative accompagnée d'un questionnaire.
- Le GTNO a amélioré l'accès public à la législation ténnoise en compilant les lois sur son site Web dans un format consultable.

Mesure n° 11 : Développer les partenariats et optimiser les contributions du gouvernement fédéral aux fins du développement économique et social.

- Les ministères du GTNO ont fait des démarches pour maximiser l'efficacité de leurs programmes en établissant un partenariat avec le gouvernement fédéral dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la culture et du patrimoine, du développement économique, du maintien de l'ordre et de la justice. En voici quelques exemples précis :

- Des accords de contribution ont été conclus pour la société minière et la société pétrolière et gazière, dans le cadre du programme Partenariat pour l'emploi et les compétences des Autochtones, afin d'offrir de la formation liée aux projets industriels ténos.
- On a procédé à une mise en œuvre réussie de l'Initiative des endroits historiques, laquelle comprend une forte composante communautaire.
- Le GTNO continue de collaborer avec Affaires indiennes et du Nord Canada à propos des types d'initiatives qui pourraient être financées par le Fonds d'investissements stratégiques dans le développement du Nord de 90 millions de dollars.
- Le GTNO est en négociation continue avec le gouvernement fédéral au sujet des nouvelles ententes sur l'aide juridique, du financement sur la justice pour les jeunes et de l'accès à des fonds en vertu de la Politique de police sur les Premières Nations.

Mesure n° 12 : Faire une priorité absolue de négocier une entente de financement préétablie plus adéquate avec le gouvernement fédéral.

- Le gouvernement fédéral a décidé de procéder à l'examen du programme de péréquation et des accords sur la formule de financement des territoires. Les détails de l'examen et leur incidence sur les accords existants n'ont pas encore été définis, mais ils seront probablement assez différents de ce qu'ils sont actuellement.
- Un groupe d'experts du gouvernement fédéral a été chargé d'émettre des recommandations sur les nouveaux accords pour la période ultérieure à l'exercice financier 2005-2006. Le GTNO, de concert avec le Nunavut et le Yukon, a fait une présentation au groupe, qui décrivait les préoccupations des territoires au sujet du nouveau cadre sur la péréquation et la FFT et proposait de nouveaux arrangements.
- À court terme, les nouveaux accords fourniront au GTNO des fonds additionnels de 113 millions de dollars, pendant les exercices financiers 2004-2005 et 2005-2006.

Mesure n° 13 : Améliorer la situation et le rendement financier du gouvernement et éviter de faire augmenter la dette à des niveaux qui dépassent nos moyens.

- Le financement supplémentaire du gouvernement du Canada, combiné aux mesures d'austérité adoptées par le GTNO, a beaucoup amélioré notre situation financière pour la prévision indiquée dans le budget 2004.
- Le GTNO a mis en œuvre une politique de gestion responsable des finances qui :
 - exige que le gouvernement produise des excédents de fonctionnement continus pour financer 50 % de ses dépenses en capital;
 - garantit que les emprunts du gouvernement s'effectuent selon les moyens qu'il peut se permettre; et
 - définit des critères de mesure du rendement pour les emprunts que le gouvernement peut contracter.
- On rendra des comptes sur ces critères de mesure du rendement tous les ans, lors de la présentation des comptes publics à l'Assemblée législative.
- Le GTNO a obtenu une cote de crédit favorable et est en train de proposer au gouvernement du Canada de changer notre niveau de pouvoir d'emprunt

actuel de 300 millions de dollars pour qu'il corresponde mieux notre capacité à financer sa dette.

But n° 2 Des citoyens en santé et bien instruits vivent dans des collectivités sûres et sont capables d'apporter leur contribution et de mettre à profit les possibilités qui s'offrent à eux.

Résultats attendus

- ✓ *Les bébés naissent en santé et deviennent des adultes en santé.*
- ✓ *Les enfants reçoivent les soins et l'éducation dont ils ont besoin.*
- ✓ *Les jeunes, les parents et les adultes considèrent le mieux-être comme l'option à privilégier, et ils font des choix de vie sains et productifs pour eux-mêmes et leur famille.*
- ✓ *Les personnes âgées et les personnes handicapées se sentent bien, elles reçoivent le soutien de leur famille et de leur communauté et elles peuvent vivre dans la dignité.*
- ✓ *Les logements sont adéquats, abordables et accessibles.*

Mesure n° 1 : Continuer d'assurer la prestation de programmes qui favorisent de saines habitudes de vie pendant la grossesse et les compétences parentales positives, et qui appuient les garderies et les soutiens au développement de l'enfant.

- En 2005-2006, le GTNO administre :
 - plus de 2,8 millions de dollars alloués au programme Grandir ensemble;
 - environ 700 000 dollars pour le Programme de nutrition prénatale du Canada; et
 - plus de 460 000 dollars pour des initiatives liées à l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisme fœtal (ETCAF).
- Le GTNO, en collaboration avec diverses parties intéressées, a conçu une approche intégrée sur l'ETCAF aux TNO, à titre de stratégie officielle pour contrer ce problème.
- La stratégie pour une saine alimentation a fait de l'allaitement une priorité.
- Le GTNO participe activement au Consortium conjoint sur la santé en milieu scolaire.
- Grâce à l'initiative Enfants en santé, le GTNO octroie des subventions aux organismes qui en font la demande.
- Le GTNO continue de soutenir des projets d'alphabétisation pour les enfants et la famille, de même que des foyers de revitalisation des langues qui favorisent le développement linguistique précoce et préparent les enfants au milieu scolaire. En 2005-2006, 18 foyers reçoivent des fonds.
- Les détails sur le financement supplémentaire de l'entente concernant l'apprentissage et la garde des jeunes enfants sont en train d'être mis au point par les fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, dont ceux du GTNO. Les négociations se poursuivent et l'entente n'a pas encore été signée.

Mesure n° 2 : Appuyer des initiatives qui encouragent les personnes et les jeunes, en particulier, à faire des choix de vie positifs susceptibles d'améliorer leur état de santé et de prévenir les maladies liées au mode de vie.

- La stratégie sur la promotion de la santé des TNO est mise à jour et élargie. Cette stratégie comporte quatre grandes priorités :
 - le programme Grossesses en santé;
 - la réduction et l'élimination du tabagisme;
 - la vie active et la saine alimentation; et
 - la prévention des blessures.
- La phase I de la campagne Fais pas ton Butthead, intitulée Vis sans fumée, s'est déroulée de mai 2004 à juin 2005. La campagne visait à empêcher les jeunes âgés de 8 à 14 ans de commencer à fumer et avait distribué du matériel pédagogique dans les écoles ténaises. Le rapport sur les résultats de cette campagne sera diffusé en automne 2005.
- La phase II de la campagne Fais pas ton Butthead a été approuvée. La prochaine phase exploitera les progrès réalisés à ce jour.
- En décembre 2004, le GTNO a publié le rapport *Les blessures aux Territoires du Nord-Ouest*.
- Environ 15 % de la population ténaise a relevé le défi de Soyez actifs TNO.
- Le cadre sur l'orientation scolaire « Honouring the Spirit of our Children: A Framework for School Counselling Programs in the Northwest Territories » a été rendu public en janvier 2004.
- Le GTNO est en train de mettre en œuvre le guide et le cadre sur l'orientation scolaire qui avaient été élaborés pour répondre aux besoins des élèves, tels que définis dans l'évaluation effectuée en 2000 à ce sujet. Le cadre repose sur les valeurs de respect et d'intégrité qui sont au cœur des programmes d'études culturels *Dene Kede et Innuqatigiit*.
- Le gouvernement continue aussi d'offrir de la formation sur l'encadrement du comportement des élèves au personnel scolaire à l'échelle des TNO pour s'assurer que des processus de planification sur la question soient en place dans toutes les écoles.
- La composante Compétences pour des relations saines du programme d'études sur la santé de la 7^e à la 9^e année est très bien intégrée à l'enseignement.
- Le GTNO est en train d'élaborer une stratégie ténaise sur la jeunesse qui veillera à ce que les programmes visant les jeunes soient mieux coordonnés et que l'aide offerte aux jeunes soit plus efficace.
- Le GTNO a subventionné les premiers Jeux des Territoires du Nord-Ouest, à Fort Smith en mars 2005 et à Inuvik en juillet 2005. Grâce aux jeux, plus de 400 jeunes âgés de 10 à 14 ans ont pris part à des événements sportifs et culturels et ont appris à faire des choix de vie positifs.

Mesure n° 3 : Appuyer, en matière de sport et de loisirs, des initiatives qui donnent la possibilité de faire de l'activité physique et qui contribuent au développement personnel.

- Le programme Soyez actifs TNO s'est déroulé d'avril à juillet 2005. Les communautés gagnantes ont chacune reçu une bannière et une subvention de 5 000 dollars à dépenser sur de l'équipement d'activité physique à usage communautaire.

Mesure n° 4 : Mettre en œuvre une stratégie concernant les personnes handicapées.

- Le Cadre de travail territorial pour les personnes handicapées a été officiellement lancé en décembre 2004. Son plan d'action énonce les secteurs prioritaires en

matière de conception de programmes et de services pour les personnes handicapées.

- Pour l'exercice financier 2005-2006, le GTNO a réservé 100 000 dollars pour régler les questions indiquées dans le plan d'action et a l'intention d'investir la même somme dans des programmes destinés aux personnes handicapées en 2006-2007. Le Partenariat du comité directeur pour les personnes handicapées déterminera ce à quoi ce financement sera le mieux employé.
- Le GTNO continue de participer au Comité des services sociaux fédéral-provincial-territorial, afin d'élaborer plus de prestations d'invalidité.

Mesure n° 5 : Avoir recours aux services des infirmières praticiennes et des sages-femmes pour compléter le travail des fournisseurs de soins de santé traditionnels tels que les médecins, les infirmières et les guérisseurs.

- La *Loi sur la profession de sage-femme* est entrée en vigueur en janvier 2005. Pour veiller à sa mise en œuvre harmonieuse, des règlements visant trois lois ténoises ont été élaborés.
- Le recrutement visant à pourvoir aux postes de sages-femmes et d'infirmières praticiennes est en cours. En ce moment, les services de sages-femmes sont offerts à Fort Smith. Des infirmières praticiennes sont en poste à Fort Smith, Hay River et Yellowknife.

Mesure n° 6 : Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action pour les personnes âgées et d'autres programmes tels que les soins à domicile, afin de fournir le plus de soutien possible aux personnes âgées qui habitent leur propre logement et dans leur communauté.

- En ce moment, le GTNO verse trois prestations aux personnes âgées : la Prestation supplémentaire pour les personnes âgées, la Subvention au chauffage domiciliaire pour les personnes âgées et, pour les personnes qui bénéficient de l'aide au revenu, une allocation du Programme de sécurité de la vieillesse.
- Un nouveau *Guide destiné aux personnes âgées* a été publié en février 2005.
- Lors du prochain exercice financier, la somme de 100 000 dollars est réservée à l'amélioration des programmes d'extension de services communautaires ciblant les personnes âgées.
- Le Comité des fonctionnaires responsables des programmes et des services offerts aux personnes âgées a rédigé une ébauche de mandat relativement au travail continu défini dans le Plan d'action pour les personnes âgées.

Mesure n° 7 : Mettre en œuvre des initiatives visant le succès des élèves, afin d'accroître les compétences en lecture, en écriture et en mathématiques.

- Des centres de services aux étudiants ont été établis dans les trois campus du Collège Aurora, grâce à la contribution financière du GTNO.
- Le GTNO continue de financer un éventail de projets dans les juridictions scolaires ténoises, en vertu de l'initiative sur la réussite scolaire.
- L'évaluation et la révision de la Stratégie en matière d'alphabétisation sont prévues pour 2006-2007.

Mesure n° 8 : Élargir l'éventail des choix offerts aux élèves du secondaire, afin d'améliorer les liens entre l'école, les possibilités de formation professionnelle et les perspectives d'emploi.

- Le GTNO a mis en place plusieurs programmes, notamment Schools North Apprenticeship Program, Compétences Canada-TNO et Ready to Work North, qui visent à familiariser les élèves à divers métiers et à les préparer au marché du travail.
- L'élaboration de cours préparatoires à l'université destinés au deuxième cycle du secondaire se poursuit. Un autre cours préparatoire en mathématiques a été conçu et mis en place dans les écoles secondaires du deuxième cycle.
- Des programmes d'études en sciences et en anglais langue première sont en cours d'élaboration.

Mesure n° 9 : Inciter les établissements de formation des adultes à répondre aux conditions du marché du travail et à encourager les étudiants à élaborer un plan d'action-carrière.

- Le Collège Aurora adapte les cours qu'il offre tous les ans, afin de répondre aux conditions changeantes du marché du travail et aux initiatives dans ce domaine.
- Grâce au financement du programme Partenariat pour l'emploi et les compétences des Autochtones, on s'efforce constamment d'offrir des programmes de formation qui satisfont aux exigences des entreprises.

Mesure n° 10 : Renforcer le soutien offert aux familles en conflit en appliquant la *Loi sur les mesures de protection contre la violence familiale*; en mettant sur pied un programme de médiation, en rendant l'exécution des ordonnances alimentaires plus efficace et en collaborant avec la Commission des services juridiques pour améliorer l'accès à l'aide juridique.

- La *Loi sur les mesures de protection contre la violence familiale* est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2005. Les démarches de mise en œuvre de cette loi comprenaient une campagne de sensibilisation et d'éducation publiques, la formation des juges désignés et la rédaction de règlements. Le GTNO a aussi rencontré les parties intéressées pour les informer sur la loi et les consulter sur le processus de demande d'ordonnances de protection d'urgence.
- Six mois après son entrée en vigueur, la *Loi sur les mesures de protection contre la violence familiale* a connu l'utilisation par habitant la plus élevée de toutes les juridictions du Canada. Le GTNO effectue un examen de six mois de la loi, pour analyser son utilisation et améliorer sa mise en œuvre.
- La Commission des services juridiques a ouvert une nouvelle clinique d'aide juridique consacré au droit de la famille. Pour augmenter l'accès des familles en conflit à des services d'aide juridique, deux avocats-conseils de plus travailleront à la clinique.
- En septembre 2005, le GTNO a parrainé un atelier de formation intitulé Kids in the Middle destiné aux travailleurs sociaux communautaires autochtones. Quarante-quatre travailleurs communautaires de 14 communautés différentes ont été formés pour encadrer individuellement les parents qui envisagent de se séparer (ou qui le sont déjà) et pour aider les membres de la communauté à jouer un rôle d'appui avant et après la séparation d'un couple.

- Le ministère de la Justice a engagé un avocat à forfait pour offrir des services de médiation en droit de la famille à Yellowknife et à Hay River, dans le cadre d'un projet pilote qui se déroulera du 1^{er} octobre 2005 au 31 mars 2006.
- Afin d'aider les particuliers en matière de droit de la famille, le GTNO lancera un site Web dans lequel ceux-ci pourront se procurer un Guide sur le droit de la famille aux Territoires du Nord-Ouest, une série de brochures de renseignements juridiques, une trousse de modification à une pension alimentaire pour enfant et une trousse de demande en divorce conjointe.

Mesure n° 11 : Améliorer les résultats relativement aux contrevenants, en mettant sur pied des programmes efficaces et appropriés sur le plan culturel dans les établissements de détention et les communautés.

- Le GTNO offre une vaste gamme de programmes appropriés sur le plan culturel qui aident les prisonniers à se réadapter. Ces programmes intègrent des valeurs et des croyances traditionnelles sur les plans social, culturel et spirituel.
- Le GTNO subventionne et appuie des Comités de justice communautaire qui œuvrent en ce moment dans 30 communautés ténaises.
- En réponse à un examen externe sur les pratiques de gestion des ressources humaines au Service correctionnel, le GTNO a publié en décembre 2004 un plan d'action visant les ressources humaines du Service correctionnel. Ce plan comprend 35 recommandations et propose des mesures et des échéances de réalisation. La mise en œuvre de ces mesures est en cours. Pour permettre au Service correctionnel d'atteindre ses objectifs, des améliorations ont été apportées à la formation et aux niveaux des effectifs. Des mesures ont été prises pour stabiliser les programmes et le personnel au sein des établissements correctionnels ténais, notamment :
 - la prestation de formation conforme aux normes canadiennes, destinée aux agents de correction;
 - l'octroi d'un statut permanent à des postes liés à des programmes; et
 - l'embauche d'employés suppléants permanents pour remplacer le personnel occasionnel.
- Le GTNO investira dans des programmes qui ont fait leurs preuves en matière de réduction de comportements criminels. Les aînés et les membres des communautés soutiendront les contrevenants pendant et après la prestation de ces programmes. Cela aidera les contrevenants à se réinsérer dans leur communauté. Le GTNO étudiera aussi des moyens d'améliorer la planification de prélibération pour faciliter la réintégration dans la communauté.

Mesure n° 12 : Restructurer le réseau de protection sociale pour qu'il mette davantage l'accent sur la promotion de l'autonomie personnelle et qu'il soutienne les personnes qui sont le plus dans le besoin.

et

Mesure n° 13 : Introduire des principes, des politiques et des critères applicables aux programmes de sécurité sociale, afin d'en améliorer la cohérence et la transparence et d'en simplifier l'accès aux Ténais.

- Le Programme de subventions au logement social a été transféré de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest au ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation le 1^{er} avril 2005. En 2005-2006, cette subvention sera versée aux organismes locaux d'habitation par la Société, au nom du ministère. Ce changement de processus administratif permettra à la Société de se consacrer à son mandat d'offrir des logements abordables et permettra au ministère de consolider le versement des subventions subordonnées au revenu.
- Les travaux préparatoires visant à assurer la continuité et l'excellence du service se poursuivent, en collaboration avec les parties intéressées et les organismes locaux d'habitation.
- Le GTNO entamera un processus de consultation sur les programmes de sécurité du revenu au sein du gouvernement à l'automne 2005.

Mesure n° 14 :

Maintenir son engagement à l'égard de l'Agenda social et mettre en œuvre les recommandations énoncées dans le document *Faire notre part – Réaction du gouvernement des TNO à l'Agenda social*.

- Le GTNO s'est engagé à travailler avec les communautés pour élaborer et mettre en œuvre l'initiative de l'Agenda social sur les projets pilotes communautaires d'une durée de trois ans. La dernière année de l'initiative est 2005-2006. Huit projets ont été financés dans les communautés suivantes : Inuvik, Fort McPherson, Tsiigehtchic, Norman Wells, Fort Providence, Wha Ti, Àutselk'e et Yellowknife/Dettah/N'dilo. Selon les priorités d'une communauté, ces projets portaient sur différents sujets, du rôle parental à la mise en valeur du potentiel communautaire. Chaque projet a fait l'objet d'un rapport d'évaluation de rendement. La publication d'un rapport annuel exhaustif d'évaluation du rendement est prévue pour l'automne 2005. En janvier 2006, on procédera à une évaluation de l'initiative de l'Agenda social sur les projets pilotes communautaires.
- *L'Initiative d'appui au bénévolat des Territoires du Nord-Ouest* et la *Déclaration sur le bénévolat* ont été approuvées et présentées en avril 2005.

Mesure n° 15 : Examiner le mandat de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest, afin qu'elle soit mieux placée pour fournir et administrer des logements convenables, adéquats et abordables dans les communautés.

- Le GTNO a défini un nouveau mandat et un nouveau modèle organisationnel pour la Société d'habitation des TNO. Ce mandat porte principalement sur l'augmentation de la quantité de logements adéquats et abordables disponibles.
- De 2004 à 2007, le GTNO planifie de réaliser 3 100 projets d'habitation, dont la construction ou l'acquisition de 107 nouvelles unités de logements sociaux pour les personnes âgées, les célibataires et les familles handicapées, 44 unités de marché privé, 400 logements pour accédants à la propriété et 2 500 projets de rénovation.

Mesure n° 16 : Encourager, dans la mesure du possible, les partenariats visant à rendre des terrains vacants pour la construction de logement et d'infrastructure abordables.

- Le GTNO continue de travailler avec les municipalités pour déterminer les terrains vacants au sein des limites municipales qui conviennent au développement résidentiel, commercial et industriel, en se servant de son Évaluation des besoins en aménagement du territoire.
- Le gouvernement est en train de procéder au transfert des terres domaniales aux municipalités, en préparation au moment où ces dernières seront disposées et en mesure d'accepter la responsabilité de cette activité. Pour préparer les communautés à assumer cette responsabilité, la capacité communautaire doit être améliorée.
- Le GTNO propose des améliorations aux pratiques de propriété foncière des communautés situées dans les zones visées par une entente de revendication territoriale ratifiée en changeant l'approche de tenure à bail en propriété foncière intégrale (titre en fief simple). Le titre en fief simple donne aux promoteurs immobiliers la certitude de la méthode de tenure. Il augmente la flexibilité de financement des promoteurs, auprès de banques ou d'autres sources, et améliore les pratiques de gestion d'aménagement des terres des gouvernements publics et municipaux. En créant ces mécanismes, on appuie les démarches visant à bâtir des communautés indépendantes et autonomes.

Mesure n° 17 : Encourager le secteur privé à développer le logement et les infrastructures dans les communautés grâce à des partenariats.

- En redéfinissant le mandat de la Société d'habitation des TNO, le GTNO étudie de près les autres soutiens du marché possibles, en établissant un partenariat ou une coentreprise avec des groupes du secteur privé, des organismes autochtones et d'autres organismes gouvernementaux des paliers fédéral, territorial et communautaire.
- Le projet de gazoduc de la vallée du Mackenzie offre un débouché ponctuel exclusif qui peut fournir à long terme des subventions à l'habitation aux Ténos. Le GTNO se penche actuellement sur un concept innovateur qui transforme les logements temporaires de travailleurs à la phase même de leur construction en résidences permanentes de qualité et abordables. Ce projet repose sur un partenariat à quatre acteurs d'un genre unique, composé du GTNO, du gouvernement du Canada, des entreprises et des communautés.

Mesure n° 18 : Éliminer les obstacles à la concurrence dans l'industrie du transport, afin de réduire le coût de la vie.

- Une ébauche d'étude sur les coûts de transport aérien a été réalisée. L'étude conclut entre autres que plusieurs facteurs et variables déterminent ces coûts, notamment le carburant et la main-d'œuvre. Plusieurs de ces facteurs subissent des fluctuations de prix rapides, ce qui rend difficiles les analyses de coûts systématiques. Dans de nombreux cas, le gouvernement ne peut gérer ou atténuer ces facteurs.
- Le GTNO collabore avec Affaires indiennes et du Nord Canada et d'autres partenaires en vue de rallonger la saison de la route praticable l'hiver qui mène à Wekweti. Une saison plus longue augmentera les possibilités de réapprovisionnement et d'emploi pour cette communauté.

But n° 3 Les communautés sont bien administrées et viables et les régions sont capables de réaliser leur potentiel.

Résultats attendus

- ✓ Les buts des communautés et des régions se réalisent grâce à la collaboration et au partage des responsabilités entre tous les paliers de gouvernement.
- ✓ Tous les gouvernements sont dotés de structures de gouvernance claires, responsables et efficaces.
- ✓ Les communautés et les régions ont la capacité d'atteindre leurs buts.

Mesure n° 1 : Appuyer toutes les régions et les communautés dans la mise en œuvre des aspects de leur programme qui ont été définis d'un commun accord (p. ex., le programme de la région de Beaufort-Delta).

- Le GTNO a collaboré avec le Conseil de la région de Beaufort-Delta à l'établissement d'un plan de travail commun pour appuyer son programme Focus on Family.
- Pour faciliter la mise en œuvre du plan de travail commun, le bureau régional de l'Exécutif de Beaufort-Delta a reçu des ressources.
- Le bureau régional de l'Exécutif de Beaufort-Delta continue de travailler avec ses partenaires à l'avancement des initiatives décrites dans le plan de travail commun, tout particulièrement dans le domaine de l'éducation préscolaire, des initiatives dans les écoles, de la mise en valeur du potentiel communautaire et du mieux-être de la communauté.
- Les directeurs et les principaux employés des bureaux régionaux ont participé à un atelier d'une durée de trois jours visant à améliorer le potentiel individuel (connaissances, compétences et aptitudes) à concevoir des processus de collaboration, les diriger et y participer. L'atelier portait aussi sur la planification de la mise en œuvre des initiatives énoncées dans le programme de Beaufort-Delta et le plan de travail commun.

Mesure n° 2 : Travailler avec les gouvernements autochtones à la mise en œuvre des aspects de leurs plans de transition régionaux et de leurs ententes sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale.

- Le GTNO a travaillé avec les gouvernements communautaires pour préparer la mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale. En particulier, le GTNO travaille en étroite collaboration avec les gouvernements communautaires des Dogrib visés par le Traité n° 11 et des Tlicho pour mettre en œuvre la *Loi sur le gouvernement communautaire Tlicho*.

Mesure n° 3 : Réformer les commissions, conseils et organismes territoriaux pour qu'ils mettent l'accent sur la reddition de comptes et l'efficacité du service.

- Un examen exhaustif des commissions, conseils et organismes a été effectué. Ses recommandations comprennent, entre autres, l'adoption d'un cadre de

- gouvernance et une politique sur les commissions, conseils et organismes. La mise en œuvre d'un cadre de gouvernance exigera des ressources.
- Un Cadre de responsabilisation des tiers a également été adopté. Il définit les mécanismes de reddition de comptes et d'autres exigences de responsabilisation visant les organismes tiers qui font la prestation de programmes ou de services au nom du GTNO.
 - On a rédigé une ébauche de directive sur un manuel de gestion des finances publiques et de plan de mise en œuvre. Tous les employés du gouvernement ont reçu de la documentation à ce sujet. On a organisé des sessions d'information dans plusieurs ministères et pour plusieurs Comités de gestion régionale. On prévoit organiser d'autres sessions d'information.
 - Un examen de la fonction d'évaluation et de responsabilisation au sein du GTNO a aussi été entrepris. Les structures de responsabilisation existantes, dont la soumission de plans budgétaires et de rapports annuels de la part des conseils scolaires et du Collège Aurora, sont conservées. Les commissions scolaires ont procédé à la mise en œuvre de l'évaluation uniformisée des élèves de 3^e, 6^e et 9^e année en français et en mathématiques, en leur faisant passer les Tests de rendement de l'Alberta. Les niveaux fonctionnels en français et en mathématiques des élèves de la 1^{re} à la 3^e année font l'objet de comptes rendus. Cette reddition de comptes comprendra les niveaux fonctionnels de la 1^{re} à la 6^e année en 2005-2006 et de la 1^{re} à la 9^e année en 2006-2007.
 - La *Loi sur la Société de développement et d'investissement des Territoires du Nord-Ouest* est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2005. Cette nouvelle société fusionne les services aux entreprises de la Société de développement des TNO, du Programme de développement des communautés, de la Société de crédit commercial, de divers programmes du GTNO visant les entreprises et du guichet unique que constitue le Centre de services aux entreprises Canada/TNO.

Mesure n° 4 : Encourager et assurer le professionnalisme dans la fonction publique à tous les niveaux.

- Le GTNO continue de former les Ténos avec ses programmes collégiaux comme la formation des enseignants et le diplôme de sciences infirmières. Il travaille aussi à un partenariat avec des administrations municipales et d'autres parties intéressées, dont la NWT Association of Communities et l'organisme Local Government Administrators of the NWT, pour élaborer le fonctionnement local en fournissant un système de formation intégré.
- Le GTNO poursuit ses démarches de recrutement et de rétention de Ténos. Les programmes de stages et d'études supérieures dans le Nord *The Northern Student and Graduate Programs* continuent de remporter du succès. Il permet à des étudiants du palier postsecondaire d'acquérir de l'expérience en milieu de travail pertinente, et ce, au cours de leurs études et après l'obtention du diplôme.
- En ce moment, le Programme d'affectation des cadres regroupe des participants de toutes les régions des TNO. Ces derniers perfectionnent leurs compétences en gestion en vue de répondre aux futures possibilités de gestion au sein du GTNO.
- Les employés qui ont fait une contribution exceptionnelle à la fonction publique reçoivent un Prix du ministre pour l'excellence comme témoignage de reconnaissance.
- Le code de déontologie a été revu et modifié pour encourager des normes élevées de professionnalisme dans la fonction publique et assurer que les

employés comprennent leurs obligations de fonctionnaires. À l'automne, chaque fonctionnaire recevra une copie imprimée du code, avec une lettre faisant état des modifications. De plus, on organisera des sessions de mise à jour et de rappel des normes déontologiques auxquelles on s'attend de la part de fonctionnaires.

- Une approche stratégique sur les orientations futures de la gestion des ressources humaines, intitulée *Future Direction of the Public Service*, a été rédigée et approuvée. L'approche comprend des stratégies visant à améliorer la compétence et le potentiel, à fournir des instruments pour augmenter l'efficacité et à motiver et stabiliser les fonctionnaires. Pour mettre ces stratégies en œuvre, un plan d'action exhaustif est en cours de réalisation. Parmi les initiatives entreprises à court terme, on peut mentionner :
 - une recherche des compétences existante au sein de tout le gouvernement;
 - l'élaboration d'initiatives de perfectionnement professionnel précises et ciblées;
 - la révision de la politique de résolution des conflits en milieu de travail; et
 - la révision du Programme d'aide aux familles des employés.

Mesure n° 5 : Mettre en œuvre des modifications législatives et politiques pour accroître les pouvoirs et la responsabilité des administrations municipales.

- La *Loi sur le gouvernement communautaire Tlicho* a été adoptée par l'Assemblée législative en juin 2004 et a pris effet avant la date d'entrée en vigueur de l'Accord Tlicho. On a établi des règlements, afin de donner des directives sur les niveaux plus élevés de pouvoirs relatifs aux emprunts et à l'investissement.
- Le nouveau pacte pour les municipalités des TNO comprendra un examen exhaustif de toutes les politiques et de tous les actes du pouvoir législatif qui constitue le cadre de travail des administrations municipales, pour donner à ces dernières le niveau le plus élevé qui soit de soutien et d'autonomie locale.

Mesure n° 6 : Mettre en œuvre des modifications législatives et politiques pour que les administrations municipales aient accès à davantage de revenus et qu'elles se voient conférer davantage de pouvoirs sur le développement des infrastructures.

- De nouveaux règlements municipaux, en vigueur depuis 2004, augmentent le pouvoir d'emprunt des administrations municipales.
- Le nouveau pacte pour les municipalités des TNO a été établi sur des démarches déjà entamées pour conférer plus de pouvoirs aux communautés. Celles-ci exerceront plus de contrôle sur la planification des immobilisations relatives à l'infrastructure communautaire. En combinant ces mesures aux propositions du gouvernement du Canada visant à octroyer plus de fonds aux administrations municipales, ces nouvelles sources de revenus et leur prévisibilité permettront d'obtenir plus de financement pour combler les besoins en matière d'infrastructure locale.
- Le Programme de subventions aux revenus tirés de l'impôt foncier a été instauré comme mesure intérimaire pour que les administrations municipales obtiennent ces revenus avant de pouvoir les percevoir elles-mêmes en janvier 2008 à titre d'administrations fiscales, en vertu du pacte.
- On travaille présentement à établir une méthode de financement préétablie à l'intention des administrations municipales, pour l'infrastructure publique et

communautaire. Cette méthode sera en vigueur le 1^{er} avril 2007 et permettra de planifier, réaliser, contrôler et mettre en œuvre des projets d'infrastructure locale. La méthode de financement préétablie aura un effet multiplicateur sur l'obtention de fonds d'autres sources, à l'appui de ces priorités.

Mesure n° 7 : Collaborer avec les régions et les administrations municipales pour qu'elles aient davantage accès à l'information nécessaire pour suivre de près et analyser les conditions socio-économiques qui les concernent toutes.

- Le GTNO a établi trois postes de durée déterminée en région, pour aider et appuyer les administrations municipales à se préparer aux répercussions de l'exploitation des ressources, dont la préparation aux discussions sur les impacts socio-économiques, qui ont lieu avec les entreprises participant au projet de gazoduc de la vallée du Mackenzie.
- Le GTNO a également versé 1,2 million de dollars en financement direct aux administrations municipales, afin de les aider à déterminer les enjeux socio-économiques liés à l'exploitation des ressources et à s'y préparer.
- Le Bureau du gazoduc de la vallée du Mackenzie a été officiellement établi le 1^{er} avril 2005. Il coordonne la planification, les mesures et les communications du GTNO avec les communautés au sujet du gazoduc.

Mesure n° 8 : Continuer de travailler avec les gouvernements autochtones et les administrations municipales pour renforcer les capacités à tous les niveaux.

- Le nouveau pacte pour les municipalités des TNO vise principalement la mise en valeur du potentiel à l'échelle locale, tant pour les dirigeants que les employés.
- Le GNTNO appuie vigoureusement les activités de mise en œuvre, tant au stade préliminaire qu'à celui de l'application, pour épauler le développement de capacité en relation avec les accords sur les droits des Autochtones, comme ceux de Tlichio, de Deline et Beaufort-Delta.
- Des fonds réservés à la mise en valeur du potentiel ont été octroyés, pour mettre en œuvre l'Accord politique de Beaufort-Delta et pour le Sommet des peuples autochtones des Amériques.
- L'École d'administration municipale offre une vaste gamme de cours de formation aux administrations municipales et aux gouvernements autochtones.
- Le GNTNO continue de tenir les engagements liés au Protocole d'entente avec les Gwich'in, en matière de contrats alloués par le gouvernement.

Mesure n° 9 : Se servir des partenariats dans les initiatives fédérales pour améliorer le développement de l'infrastructure de communications de données au sein du GTNO. Si cela est faisable, des mesures seront prises pour faire profiter le public des avantages découlant de ces progrès.

- Le GTNO est membre d'un groupe fédéral-provincial-territorial sur la large bande.
- En vertu de l'Initiative nationale de satellite, il a reçu environ 3 millions de dollars alloués à la capacité de satellite pour servir les institutions publiques. À l'heure actuelle, le GTNO collabore avec le gouvernement fédéral et d'autres parties intéressées à un programme national qui allouera 50 millions de dollars pour augmenter la capacité de satellite dans le nord du Canada.

- Le GTNO a octroyé 750 000 dollars à l'appui de formation à l'échelle locale et d'aide aux entreprises dans le secteur des technologies de l'information et des communications.
- En mai 2005, le GTNO a fait une demande pour obtenir 5 MHz supplémentaires de bande C de capacité satellitaire, en vertu de l'Initiative nationale de satellite. S'il obtient ces mégahertz supplémentaires, ceux-ci seront distribués entre les 10 communautés desservies par satellites, ce qui donnera aux utilisateurs du réseau du GTNO une performance accrue.

Mesure n° 10 : Améliorer les infrastructures de transports clés pour soutenir la croissance économique, les investissements, le tourisme et la réduction du coût de la vie.

- En 2005-2006, plusieurs projets routiers se sont poursuivis. On peut mentionner, plus particulièrement :
 - les travaux effectués sur le tronçon Behchoko-Yellowknife, qui sont pratiquement terminés;
 - d'autres travaux qui sont en cours, sur les ponts de la route d'hiver de la vallée du Mackenzie, sur l'amélioration des surfaces et sur la conception du nouveau pont de la rivière Bear;
 - l'avancement des travaux sur les routes 1,4, 7 et 8; et
 - que, à ce jour, plus de la moitié du financement conjoint TNO-Canada de 130 millions de dollars visant ces travaux de réfection ont été dépensés.
- Avec des entreprises et des entrepreneurs locaux, le GTNO a collaboré à une nouvelle approche en matière de financement et d'attribution des contrats pour l'entretien de la route d'hiver de la vallée du Mackenzie pour la saison 2005-2006. Cette approche devrait améliorer la sécurité et la norme de la route.
- Le GTNO a obtenu des fonds s'élevant à 6,9 millions de dollars en vertu du Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires de Transports Canada pour repaver les pistes, les voies de circulation et les aires de trafic de l'aéroport de Norman Wells. Ce repavage, lorsqu'il sera terminé en 2006, permettra à l'aéroport de faire face à l'augmentation de transport aérien causée par le projet de gazoduc de la vallée du Mackenzie.
- L'agrandissement de l'aérogare des passagers de l'aéroport de Yellowknife se poursuit selon les échéances. On s'attend à ce que les travaux soient terminés en mars 2006. Les mesures de renforcement de sécurité exigées par l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien qui ont imposé cet agrandissement seront en vigueur en janvier 2006. Grâce à cette rénovation, le transport aérien des entreprises, des touristes et des particuliers se déroulera dans un édifice offrant tout le confort et la sécurité voulus.

Mesure n° 11 : Continuer d'appuyer les initiatives visant à établir des collectivités plus sûres (p. ex., activités de justice communautaires; police communautaire, prévention du crime, appui aux victimes d'actes criminels et collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada pour améliorer les services de police).

- En décembre 2004, la *Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels* est entrée en vigueur. En collaboration avec la GRC et le Bureau de la couronne de Yellowknife, le GTNO a procédé à la mise en œuvre

- de cette loi et travaille avec la GRC pour traiter rétroactivement toutes les ordonnances et pour contrôler le fonctionnement de ce registre aux TNO.
- Le GTNO travaille avec les communautés et la GRC à mieux soutenir les activités de justice locales, en octroyant des fonds, en organisant des sessions d'éducation publique et en apportant sa collaboration générale. Les projets suivants sont prévus :
 - améliorer les services de police dans les communautés isolées où il n'y a pas de détachement de la GRC;
 - établir un plan de services de police pluriannuel;
 - donner priorité aux initiatives locales de prévention du crime et les améliorer, en coopération avec les communautés et la GRC;
 - élaborer un programme d'orientation communautaire pour la GRC, en collaboration avec les comités de justice;
 - aider les communautés à se préparer aux défis à venir, en les informant sur le trafic de drogues illicites (tout particulièrement les drogues dures comme le « crack », ou cocaïne épurée, et le « cristal meth », ou métaamphétamine) et les crimes liés à Internet (pornographie juvénile, fraude);
 - étendre les services directs aux victimes à un plus nombre de communautés, en rencontrant les personnes ayant manifesté leur intérêt à offrir de tels services, en utilisant des statistiques pour déterminer quelles communautés ont le plus besoin de ces services et pourraient le mieux les appuyer, et en encourageant les fournisseurs de services existants à intervenir lors de situations en périphérie par téléphone ou en personne; et
 - instaurer un programme territorial de notification des victimes et le mettre en œuvre, pour permettre aux victimes d'avoir accès à certains renseignements sur les contrevenants.

Mesure n° 12 : Continuer de soutenir des services judiciaires impartiaux, efficaces et disponibles en temps utile.

- Le GTNO a alloué des fonds supplémentaires visant à augmenter le niveau de dotation en personnel au greffe du tribunal. En conséquence, notre délai entre l'accusation et le procès est l'un des plus courts au pays.
- La Commission sur la rémunération des juges a déterminé les salaires et avantages sociaux appropriés pour les juges de la cour territoriale. Le GTNO a mis en œuvre ses recommandations dans les délais prescrits. Le GTNO est en train de modifier la *Loi sur la cour territoriale*, pour mettre en œuvre les recommandations de la Commission, moderniser le texte de la loi et apporter les changements demandé par l'appareil judiciaire. Le GTNO prépare la *Loi sur la sécurité dans les tribunaux*, dans le but de renforcer la sécurité du système judiciaire et des personnes qui y occupent divers postes.

Mesure n° 13 : Continuer d'appuyer les efforts de la GRC et des communautés visant à résoudre les problèmes de criminalité et plus précisément le crime organisé et les crimes liés à Internet.

- Le GTNO a récemment augmenté le financement alloué à la GRC pour l'aider à réduire la criminalité, dont le crime organisé et les crimes liés à Internet.

- Le GTNO créera de nouveaux postes d'agents de la GRC dans les communautés, conformément à ce qui est prévu dans la dernière année de son plan triennal visant à augmenter les ressources policières aux TNO.
- Le GTNO participe à des initiatives regroupant les territoires et visant à renforcer la position du Nord sur des problèmes nationaux comme l'application de la Politique de police sur les Premières Nations et d'autres politiques connexes, pour combattre le crime organisé et contrer le terrorisme.

Mesure n° 14 : Continuer de travailler avec les communautés pour approvisionner les résidents en eau potable.

- Le GTNO contrôle la qualité de l'eau potable avec les instruments suivants : la *Loi sur la santé publique*, le Règlement sur le service d'eau public et la Codification administrative du règlement sur la salubrité publique.
- La mise en œuvre du Plan d'action et du cadre sur la qualité de l'eau se poursuit.
- Le gouvernement a financé la formation et la certification au sein des administrations municipales (opérateurs de station de traitement d'eau, formation itinérante destinée aux opérateurs, etc).
- Le GTNO procède en ce moment à un examen de la gestion et du fonctionnement de l'infrastructure du réseau d'alimentation en eau dans les communautés sans pouvoir d'imposition foncière.

But n° 4 L'économie diversifiée offre des perspectives et des possibilités de choix à tous les Ténos et à toutes les Ténos.

Résultats attendus

- ✓ L'économie traditionnelle permet aux personnes qui choisissent d'y participer de bien gagner leur vie et de mener une vie saine.
- ✓ Les ressources renouvelables, les petites entreprises et les projets touristiques sont viables et durables dans chaque communauté.
- ✓ Le développement économique de tous les secteurs repose sur une stratégie équilibrée et durable à long terme.
- ✓ La population ténos est la principale bénéficiaire de l'exploitation de nos ressources.

Mesure n° 1 : Mettre en œuvre des stratégies sectorielles de diversification économique (p. ex., la stratégie sur les fourrures et la stratégie sur le tourisme) qui serviront les intérêts des régions et des communautés.

et

Mesure n° 3 : Collaborer avec des partenaires pour commercialiser les Territoires du Nord-Ouest en tant que destination touristique et faire en sorte que la stratégie nationale sur le tourisme tienne compte des intérêts des Territoires du Nord-Ouest.

- La mise en œuvre de la stratégie sur les fourrures, grâce au programme *Genuine Mackenzie Valley Fur^{MD}*, a entraîné une hausse importante du revenu des trappeurs ténos. Une grande partie de ce revenu est réinvesti dans d'autres activités économiques à caractère traditionnel.
- En novembre 2004, le GTNO a lancé la stratégie sur les arts aux TNO, intitulée *A Holistic Approach to a Vibrant Arts Sector*. Cette stratégie s'est penchée sur l'efficacité des programmes d'appui aux arts existants et comprend un plan d'action pour répondre aux besoins en émergence.
- Un examen exhaustif de l'économie a été effectué et un plan d'action portant sur tous les secteurs importants de l'économie des TNO, intitulé *Equitable Access – Economic Diversification*, a été rédigé.
- L'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole et agroalimentaire encourage la salubrité et la qualité des aliments, accélère les progrès en science et technologie et augmente la diversification et les investissements.
- Le GTNO participe aux discussions de la Stratégie nationale sur le diamant, afin de protéger et défendre les intérêts des Ténos dans le domaine de l'industrie du diamant.
- Une ébauche de plan sur le tourisme aux TNO, intitulée *Tourism 2010*, a été rédigée. Elle définit les cinq principaux secteurs dans lesquels le GTNO propose d'investir la somme de cinq millions échelonnée sur cinq ans. Ce financement à l'appui du tourisme a pour but de multiplier les investissements supplémentaires de la part de partenaires gouvernementaux et privés. On s'attend à ce que cela

entraîne, d'ici l'année 2010, un accroissement des dépenses dans ce secteur totalisant 145 millions de dollars chaque année.

- Le GTNO appuie la constitution de produits touristiques faits de diamants grâce au programme de taille et de polissage de diamants offert par le Collège Aurora.
- Le GTNO a également participé activement à l'établissement d'une Stratégie touristique nationale, en collaboration avec le gouvernement fédéral et d'autres provinces et territoires, afin de faire avancer les intérêts des TNO.

Mesure n° 2 : Étudier la conception et la prestation des programmes d'appui aux exploitants chasseurs, pêcheurs ou piégeurs.

- Après une deuxième ronde de consultations auprès des dirigeants communautaires et régionaux à la fin de 2004, le GTNO effectue un suivi sur l'appui proposé à la politique sur l'économie traditionnelle. Les recommandations comprennent, entre autres :
 - appuyer et maintenir l'économie de subsistance;
 - établir des partenariats entre le GTNO, les gouvernements autochtones et le gouvernement fédéral; et
 - améliorer la mesure de la valeur économique totale attribuée aux activités économiques à caractère traditionnel.
- Le GTNO poursuit les consultations, qui devraient avoir pour résultat une nouvelle politique d'ici le printemps 2006.

Mesure n° 4 : Élaborer, en partenariat avec les gouvernements et les parties intéressées, une stratégie nationale sur le diamant qui favorisera les entreprises génératrices de valeur ajoutée.

- Le GTNO participe aux discussions de la Stratégie nationale sur le diamant, afin de protéger et défendre les intérêts des Tenois dans le domaine de l'industrie du diamant.
- Les ministres provinciaux et territoriaux responsables des mines ont demandé au comité directeur de la stratégie de donner la priorité à la création d'un organisme de coordination multipartite au cours de l'année prochaine. Cet organisme pourrait ensuite avoir le mandat de définir les modalités de mise en œuvre de la stratégie, de coordonner cette mise en œuvre et de proposer des mesures complémentaires.

Mesure n° 5 : Continuer d'explorer la possibilité d'établir des partenariats entre les secteurs public et privé en vue de la construction d'infrastructures.

- Au début de 1999, le GTNO a établi une politique sur les partenariats des secteurs privé et public. À l'époque, des projets pilotes avaient été proposés comme étant potentiellement pertinents. Un seul projet, celui sur les logements d'étudiants pour le Collège Aurora à Fort Smith, a été entrepris et réalisé.
- Le Comité sur la planification des immobilisations des sous-ministres a formé un groupe de travail sur les pratiques et les politiques en matière d'infrastructure. Son mandat comprend les tâches suivantes :
 - procéder à la collecte et à l'examen des données démographiques pertinentes aux futurs besoins en matière d'infrastructure;
 - faire des recherches sur les approches utilisées dans les autres juridictions pour l'acquisition, l'entretien et la gestion des infrastructures;

- faire des recommandations visant le cadre stratégique du GTNO sur le financement de l'infrastructure, en s'attardant particulièrement à l'évolution des besoins;
- déterminer et décrire les principaux mécanismes dont le GTNO et les administrations municipales pourraient se servir pour financer l'infrastructure; et
- énoncer des recommandations sur :
 - le développement et la planification des infrastructures du GTNO; et
 - le processus de consultation communautaire (partie intégrante du processus de planification des immobilisations).
- Le nouveau pacte pour les municipalités des TNO encourage les administrations municipales à envisager des approches innovatrices pour combler les besoins d'infrastructure dans les communautés. Lorsque la méthode de financement préétablie sur l'infrastructure publique et communautaire sera décrite aux administrations municipales, elles seront en mesure d'envisager l'utilisation de ces approches. Le GTNO répond aux demandes d'assistance technique des communautés pour des projets d'infrastructure précis.
- Le GTNO poursuit son plan de fournir la possibilité aux administrations municipales ténosées d'emprunter à de faibles taux d'intérêt, par l'intermédiaire d'une institution financière.
- Le GTNO continue de travailler avec la Deh Cho Bridge Corporation, en partenariat public-privé, à la construction du premier pont de type autoroute enjambant le fleuve Mackenzie à Fort Providence. L'accord de concession final a été conclu et l'appel d'offres de construction est prévu pour l'automne 2005. La ratification de tous les accords est prévue pour la fin de l'automne. La Deh Cho Bridge Corporation a obtenu toutes les approbations obligatoires voulues auprès de l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie. Le calendrier de construction établi en ce moment prévoit l'ouverture du pont du Deh Cho à la circulation à la fin de 2008.
- Le GTNO étudie des partenariats qui pourraient fournir des services d'adduction d'eau et d'égouts à l'aéroport de Yellowknife.

Mesure n° 6 : Appuyer les établissements d'enseignement postsecondaires pour qu'ils répondent aux besoins des économies régionales.

- Le ministère de l'Éducation, de la Formation et de l'Éducation collabore avec le Collège Aurora pour adapter les programmes en fonction des besoins du marché du travail régional.
- Le Collège Aurora travaille aussi avec les entreprises pour obtenir des fonds du programme Partenariat pour l'emploi et les compétences des Autochtones, qu'il allouera à des programmes de formation liés aux emplois actuels et en émergence dans les entreprises.

Mesure n° 7 : Accorder davantage d'attention aux fonctions cruciales reliées à l'emploi et à la main-d'œuvre pour stimuler le développement de l'emploi et la création de relations employeurs-employés mutuellement avantageuses.

- Une proposition législative de modifications à la *Loi sur les normes du travail* est en cours de réalisation. On est aussi en train de préparer un document sur les options proposées pour l'amélioration des fonctions liées à la main-d'œuvre au sein du GTNO.

Mesure n° 8 : Créer des partenariats avec les chefs d'entreprises autochtones, les associations de gens d'affaires et le gouvernement fédéral pour les encourager à investir pour répondre aux besoins des secteurs commerciaux des Territoires du Nord-Ouest.

et

Mesure n° 9 : Travailler avec le gouvernement fédéral pour qu'il fasse des investissements stratégiques dans l'économie des Territoires du Nord-Ouest.

- Le GTNO verse une aide financière à l'Aboriginal Pipeline Group qui possède le tiers du gazoduc proposé pour la vallée du Mackenzie.
- Le GTNO continue de collaborer avec Affaires indiennes et du Nord Canada à propos des types d'initiatives qui pourraient être financées par le Fonds d'investissements stratégiques dans le développement du Nord de 90 millions de dollars.
- Le GTNO a également forgé des partenariats stratégiques dans les domaines de la recherche, du financement et de l'innovation avec le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada, l'organisme fédéral Entreprise autochtone Canada et le ministère des Ressources naturelles du Canada.

Mesure n° 10 : Négocier des ententes socio-économiques, en collaboration avec les communautés et le secteur privé, pour faire en sorte que les Téoïis et les Téoïises profitent au maximum des retombées du développement (formation, emploi, renforcement des capacités communautaires, développement des infrastructures, etc.).

- Le GTNO poursuit sa participation à la mise en œuvre continue de divers accords socio-économiques conclus avec la société BHP, la mine Diavik et la société De Beers, et d'en assurer le suivi.
- Les négociations sur un accord socio-économique sur le projet de gazoduc de la vallée du Mackenzie entre le GTNO et le Groupe des producteurs se poursuivent.

Mesure n° 11 : Établir une nouvelle société d'investissement et d'aide aux entreprises pour répondre aux besoins financiers des entreprises.

- La *Loi sur la Société de développement et d'investissement des Territoires du Nord-Ouest* est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2005. Cette nouvelle société fusionne les services aux entreprises de la Société de développement des TNO, du Programme de développement des communautés, de la Société de crédit commercial, de divers programmes du GTNO visant les entreprises et du guichet unique que constitue le Centre de services aux entreprises Canada/TNO. La Société de développement et d'investissement procède à un examen de tous les programmes destinés aux entreprises.

Mesure n° 12 : Encourager le développement durable des ressources naturelles des Territoires du Nord-Ouest.

- Le GTNO encourage le concept du développement durable et responsable des ressources non renouvelables des TNO.
- Le GTNO a établi le Bureau du gazoduc de la vallée du Mackenzie, afin de coordonner ses activités visant à encourager les sociétés minières et pétrolières gazières à investir aux TNO dans le projet de gazoduc.
- On a mis sur pied de nouvelles normes d'intervention forestières sur le bois d'œuvre commercial.
- On a terminé l'analyse de l'inventaire et de l'approvisionnement de la région des basses terres de la rivière des Esclaves.
- En 2005, le GTNO a créé 42 nouveaux quadrilatères permanents de surveillance des forêts.
- Le GTNO est en train de travailler avec des conseils de cogestion de la faune pour trouver diverses options de plan de gestion du caribou.
- En automne 2005, des données continues sur le contrôle de la qualité de l'air seront disponibles en ligne à la minute près.
- Les démarches sur l'établissement d'un système d'information sur la gestion de la faune et d'un système d'information sur la gestion forestière se poursuivent.

Mesure n° 13 : Allouer des fonds pour financer la formation en tourisme aux Territoires du Nord-Ouest.

- Le GTNO a versé 1,8 million de dollars par année à l'Association du tourisme aux TNO pour commercialiser le territoire sur ce plan.
- En collaboration avec l'industrie du tourisme, le GTNO épaula la mise en œuvre des recommandations la formation et les études en tourisme, énoncées dans l'examen sur les services touristiques et les programmes de tourisme.

But n° 5 Gestion et protection de l'environnement naturel.

Résultats attendus

- ✓ Le respect de la nature, de l'eau et du savoir traditionnel guide les décisions des gouvernements, des entreprises et des particuliers.
- ✓ La gestion coordonnée et responsable de l'environnement protège le territoire, l'eau et les espèces sauvages.
- ✓ L'exploitation des ressources tient compte des avantages économiques, des impacts sociaux ainsi que de la conservation et de protection de l'environnement.
- ✓ Les gouvernements assument leurs responsabilités et passent aux actes pour remettre en état les sites naturels contaminés.
- ✓ Les gouvernements, les entreprises et les particuliers font tous une consommation responsable des ressources et de l'énergie.

Mesure n° 1 : Adopter une loi sur les espèces en péril

- Afin de faire avancer l'adoption de la nouvelle *Loi sur les espèces en péril*, le GTNO est en train de mettre sur pied, avec les dirigeants politiques, un processus coopératif de rédaction de législation. Un groupe de travail conjoint, formé du GTNO et des Autochtones, a été formé. Sa première réunion est prévue pour l'automne 2005. On planifie d'effectuer une consultation publique d'ici l'été 2006 et d'introduire un projet de *Loi sur les espèces en péril* d'ici l'automne 2006.

Mesure n° 2 : Adopter une nouvelle loi sur la faune harmonisée avec les ententes sur les revendications territoriales.

- Pour l'adoption de la nouvelle *Loi sur la faune*, on prévoit suivre un processus semblable à celui de la *Loi sur les espèces en péril*. Il est prévu qu'une ébauche de la nouvelle *Loi sur la faune* devienne publique à l'hiver 2007.

Mesure n° 3 : Continuer à participer à titre de partenaire à la mise en œuvre de la Stratégie sur les zones protégées.

- Un comité directeur chargé de la Stratégie sur les zones protégées a été formé.
- Un poste de directeur exécutif sera pourvu, afin de coordonner les activités des organismes interministériels et non gouvernementaux.
- On prévoit effectuer, d'ici l'hiver 2007, des ébauches de cartes des habitats fauniques essentiels, à l'usage de la Stratégie sur les zones protégées.

Mesure n° 4 : Participer à titre de partenaire aux aspects clés de la Stratégie sur les gaz à effet de serre des Territoires du Nord-Ouest.

- Afin de confirmer l'orientation stratégique et les secteurs prioritaires adoptés par le GTNO en matière de changement climatique, on a entamé un examen de la Stratégie sur les gaz à effet de serre des Territoires du Nord-Ouest avec des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. En mars 2005, un atelier

regroupant les principaux partenaires des questions de changement climatique dans le Nord a eu lieu. On y a examiné les mesures mises en œuvre en vertu de la stratégie. Parmi les étapes à venir, on prévoit établir une liste de mesures à intégrer dans la stratégie revue.

- On a renouvelé un partenariat clé avec l' Arctic Energy Alliance, dans le but d'offrir des programmes d'éducation publique, de l'économie de l'énergie et de planification de l'énergie sur le plan communautaire à l'échelle des TNO.

Mesure n° 5 : Concevoir des politiques et des programmes qui encouragent l'utilisation accrue de l'hydroélectricité et du gaz naturel, ainsi que le recours à des technologies et à des pratiques nouvelles.

- Le GTNO est en train de négocier un protocole d'entente sur le changement climatique avec le gouvernement du Canada. Ce protocole d'entente comprend quatre annexes qui prévoient du financement et de l'assistance du gouvernement fédéral pour poursuivre l'aménagement hydroélectrique de quatre rivières ténoises : la rivière Talston (agrandissement de l'installation actuelle), la rivière Bear, la rivière Àutselk'e et la rivière Wha Ti. On discute aussi de l'ajout d'une annexe sur l'efficacité énergétique. Le GTNO et le gouvernement fédéral prévoient signer ce protocole lors d'un congrès international sur l'environnement qui aura lieu à Montréal au début de décembre 2005.
- En collaboration avec ses partenaires, le GTNO continue de travailler à faire passer ses projets clés en hydroélectricité au stade de l'évaluation environnementale.

Mesure n° 6 : Encourager l'innovation en ce qui concerne le développement, l'application et la mise en œuvre de normes techniques améliorées afin de réduire les émissions à effet de serre et notre dépendance aux combustibles fossiles.

- Au cours de l'automne 2005, le gouvernement terminera la rédaction d'un document de discussion traitant d'un plan énergétique pour le GTNO. À ce jour, les modalités de ce projet ont été approuvées et on a commencé à faire des recherches et à rédiger une ébauche de plan.

Mesure n° 7 : Conclure des ententes avec les provinces et le gouvernement fédéral en vue d'établir des lignes directrices nationales sur les polluants.

- En plus d'autres initiatives comme celle du protocole d'entente sur le changement climatique, le GTNO a participé à l'élaboration d'un accord de principe sur les émissions de mercure provenant des centrales électriques au charbon, sous l'égide du Conseil canadien des ministres de l'environnement. Les normes définitives devraient être ratifiées en novembre 2005.

Mesure n° 8 : Continuer à travailler avec le gouvernement fédéral et d'autres organismes de réglementation à l'identification et à l'atténuation des effets cumulatifs du développement.

- Un rapport sur une approche quantitative de l'évaluation environnementale régionale de la province géologique de l'Esclave a récemment été publié. Les données de base nécessaires à la surveillance des effets cumulatifs sont réunies dans le cadre de l'étude sur le milieu biophysique de la région ouest des TNO.

- Le GTNO a collaboré avec Ressources naturelles Canada pour mener des études sur le terrain dans le cadre du programme d'Inventaire forestier national et pour mettre à jour les spatio-cartes d'occupation des sols des TNO.
- Le GTNO a l'intention d'élaborer et de mettre en œuvre un cadre stratégique d'évaluation et de gestion des effets cumulatifs.
- Deux nouveaux postes d'agents régionaux en protection environnementale (à Inuvik et dans le Slave Nord) ont été créés en 2005.

Mesure n° 9 : Accroître, au niveau local, régional et territorial, la capacité des gouvernements et des organismes autochtones à surveiller et à atténuer les impacts environnementaux et à veiller au respect des normes environnementales.

- Le GTNO a participé, avec les communautés, les entreprises et le gouvernement fédéral, à un processus d'établissement d'un organisme de surveillance environnementale multipartite. Pour mener cette initiative à bien, un comité directeur a été établi en juillet 2004. Cela remplit l'une des obligations stipulées dans l'Accord environnemental du projet d'exploitation de diamants de la société DeBeers au lac Snap.

Mesure n° 10 : Préserver, protéger et améliorer la qualité de l'environnement au moyen de règlements et d'autres outils.

- En ce qui a trait aux approches non réglementées, le GTNO a signé un accord de contribution avec l'Arctic Energy Alliance. Cet organisme a contribué à l'élaboration de plusieurs projets communautaires, notamment :
 - des plans énergétiques communautaires pour Norman Wells, Yellowknife et d'autres petites communautés ténosées;
 - l'adoption de solutions éoliennes et photovoltaïques de production d'énergie dans les communautés de Colville Lake et de Jean Marie River; et
 - l'analyse de radiateurs à eau chaude solaires pour la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest.
- Le GTNO est en train d'établir un groupe de travail sur la piste Ingraham pour y minimiser les effets nuisibles de l'activité humaine.
- Le GTNO introduira prochainement une nouvelle législation, comme la *Loi sur les espèces en péril*, et mettra aussi en œuvre des règlements ou des plans relativement à plusieurs initiatives importantes, dont :
 - l'application de règlements visant les contenants de boisson;
 - la mise en œuvre du plan de remise en état de la mine Con;
 - la mise en œuvre du plan de remise en état de la mine Giant;
 - un plan de gestion visant l'évacuation du sol contaminé des sites d'extraction d'uranium; et
 - l'établissement d'un programme communautaire FireSmart.
- Au début de 2004, le Conseil canadien des ministres de l'environnement a formé un comité d'élaboration chargé d'élaborer la Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales. On prévoit terminer l'ébauche de la stratégie au printemps 2006. Cette ébauche tiendra compte des résultats d'une première ronde de consultations.

Mesure n° 11 : Participer aux négociations fédérales et provinciales relatives aux préoccupations transfrontalières liées à la protection environnementale.

- Le GTNO participe au Conseil du bassin du Mackenzie, un organisme à compétences multiples créé en vertu de l'Entente-cadre sur les eaux frontalières du bassin du Mackenzie (1997). Il s'agit d'un forum de type coopératif visant l'échange d'information et l'établissement d'initiatives de gestion des eaux qui contribuent à maintenir l'intégrité écologique de ce bassin hydrographique. L'année dernière, le Conseil a établi un protocole de consultation et de préavis pour encourager l'échange d'information, entre les diverses instances, sur des projets d'exploitation et autres initiatives pouvant avoir des répercussions sur les ressources hydriques des juridictions avoisinantes. En juin 2004, le Conseil a publié son premier *Rapport sur l'état de l'écosystème aquatique du bassin du fleuve Mackenzie*.
- Des négociations sur une entente bilatérale avec l'Alberta sont en cours, sur le modèle de l'Entente sur la gestion transfrontalière des eaux du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Mesure n° 12 : Exercer des pressions sur le gouvernement fédéral et le secteur privé pour qu'ils terminent la remise en état de sites contaminés.

- En mars 2005, le GTNO a signé un accord de coopération avec le gouvernement du Canada pour la restauration du site de la mine Giant. La contribution du GTNO est de 23,75 millions, échelonnée sur 10 ans; celle du gouvernement fédéral s'élève à environ 275-300 millions de dollars sur la même période. Tous les autres coûts associés à la réalisation de ce projet d'une valeur de plus de 300 millions de dollars incombent uniquement au gouvernement fédéral.

Mesure n° 13 : Encourager l'intégration d'innovations rentables, des meilleures technologies disponibles et de sources d'énergie propre aux activités du gouvernement et autres.

et

Mesure n° 14 : Encourager la conservation des ressources à tous les niveaux.

- Grâce à son programme sur la rentabilisation de l'énergie, le GTNO a financé environ 20 projets, avec un budget total s'élevant à un million de dollars, en tenant compte de toutes les sources. Parmi ces projets, on peut mentionner :
 - l'électrification à charge thermique de Fort Smith;
 - les panneaux solaires à Jean Marie River; et
 - l'eau chaude chauffée à l'énergie solaire à Fort Resolution.
- Le financement permanent du GTNO alloué au programme de rentabilisation de l'énergie était de 220 000 dollars en 2005-2006. Un financement supplémentaire unique de 250 000 dollars est proposé pour octobre 2005.
- Le GTNO procède aussi à la mise en œuvre d'une stratégie de communication de courte durée sur l'économie de l'énergie.

Mesure n° 15 : Continuer à travailler avec les collectivités pour introduire des programmes et des initiatives de recyclage des déchets.

- Le GTNO est en train de mettre en œuvre un programme de recyclage de contenants de boisson en établissant des centres de collecte dans au moins huit des communautés qui desservent la majorité des Ténois.
- Les règlements de cette loi ont été rédigés et entreront en vigueur le 1^{er} novembre 2005.